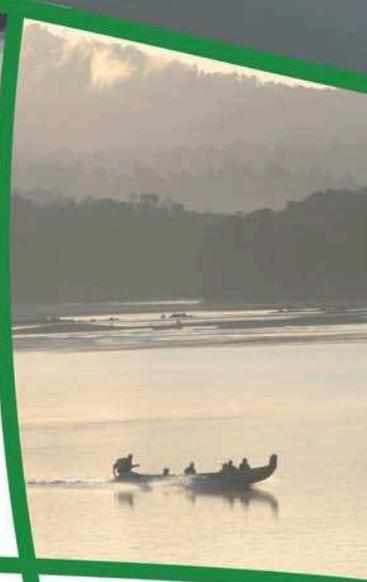


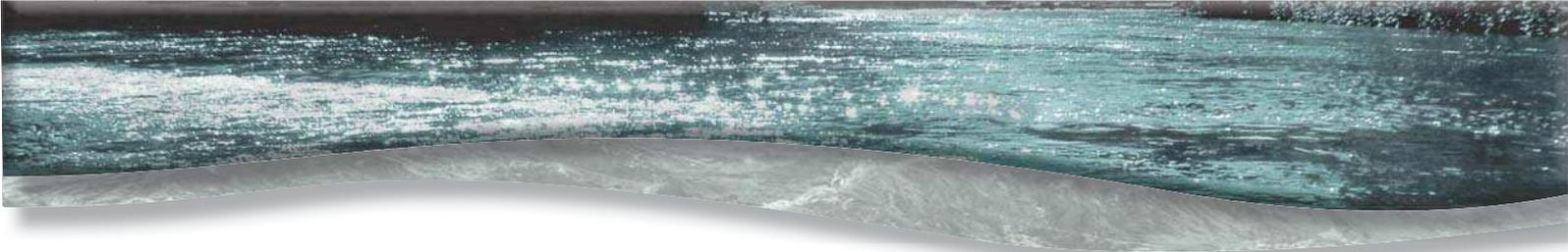
PROGRAMME des MESURES

SDAGE 2010-2015



Comité de Bassin de Guyane



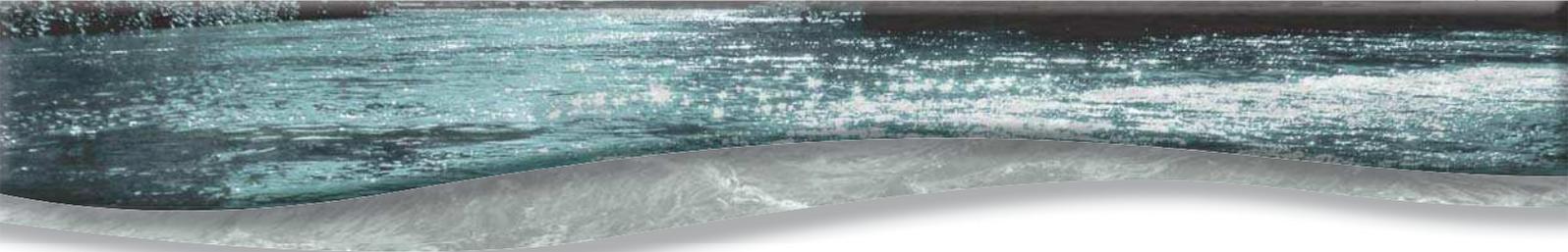


SDAGE de la Guyane

Programme de Mesures (PdM)

2010-2015



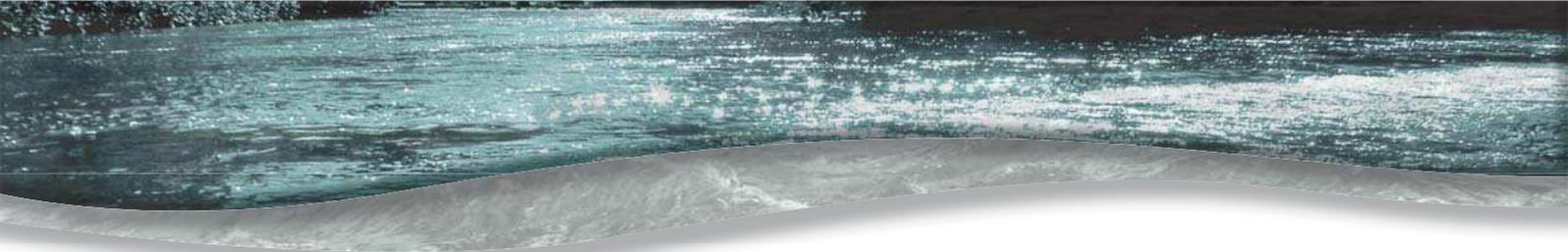


Photos de couverture : © DIREN, © mission Parc DCE, © Roger Le Guen



SOMMAIRE

1.1. Qu'est-ce que le programme de mesures ?	5
11.1. Objet du programme de mesures	5
11.2. Approche d'élaboration du programme de mesures	5
11.3. Portée juridique du programme de mesures	6
1.2. Comment s'articule le PdM avec le SDAGE ?	7
12.1. Le SDAGE	7
12.2. Articulation du PdM avec le SDAGE	7
12.3. La distinction mesures de base et complémentaires	8
Les mesures de base (ou réglementaires)	8
Les mesures complémentaires	9
1.3. Structure du programme de mesures	10
13.1. Le programme d'actions SDAGE	10
13.2. Le programme de mesures DCE	11
1.4. Coût du programme de mesures	13
14.1. Ventilation des coûts des mesures par orientation fondamentale	13
14.2. Ventilation du coût des mesures par type de mesures	15
14.3. Ventilation du coût des mesures par type de maître d'ouvrage	16
1.5. Faisabilité du programme de mesures par rapport aux capacités de financements potentiellement disponibles	17
15.1. Cas spécifique des mesures « AEP et assainissement »	17
15.2. Financement des mesures hors « AEP et assainissement »	18
15.3. Justification des dérogations	19
1.6. Conclusions	20
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE ET DES COÛTS ASSOCIÉS	23
Orientation fondamentale 1 : Alimentation en eau potable et assainissement	24
Orientation fondamentale 2 : Pollutions et déchets	25
Orientation fondamentale 3 : Connaissance et gestion des milieux aquatiques	26
Orientation fondamentale 4 : Gestion des risques liés à l'eau	27
Orientation fondamentale 5 : Organisation pour la gestion de l'eau	28
ANNEXE 2 : ACTIONS RATTACHÉES AU PROGRAMME DE MESURES	29
ANNEXE 3 : ACTIONS RATTACHÉES AU SDAGE, HORS PROGRAMME DE MESURES	44



Liste des figures

Figure 1. Articulation entre le SDAGE et programme de mesures DCE	8
Figure 2 : Nombre d'actions clefs par orientation fondamentale du SDAGE	10
Figure 3 : Répartition du nombre d'actions clefs par type d'action.....	11
Figure 4 : Coût du programme de mesures sur la période 2010 – 2015.....	15
Figure 5 : Distribution du coût du total des mesures par type de mesure	16
Figure 6 : Distribution du coût du total des mesures par type de maître d'ouvrage	16
Figure 7 : Comparaison du coût annuel du programme d'action SDAGE et de la capacité de financement potentiel	19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'actions clefs du programme de mesures par disposition	12
Tableau 2 : Coût d'investissement brut (euros) par orientation fondamentale	14
Tableau 3 : Coût de fonctionnement (euros/an) par orientation fondamentale	14
Tableau 4 : Coût moyen annuel et total (euros/an) par orientation fondamentale.....	14
Tableau 5 : Principaux fonds mobilisables pour le financement du SDAGE et du PdM.....	17
Tableau 6 : Financement mobilisables pour l'AEP et l'assainissement (2008 – 2013).....	18
Tableau 7 : Dépenses engagées jusqu'à 2005 dans le cadre SDAGE 2000	18
Tableau 8 : Synthèse du coût du PdM et du SDAGE	20

1.1. Qu'est-ce que le programme de mesures ?

11.1. Objet du programme de mesures

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), des travaux ont été engagés pour établir le **programme de mesures (PdM)** à réaliser pour la période **2010-2015** (6 ans). En France, cette mise en œuvre est engagée en même temps que la démarche de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui doit aboutir avant fin 2009. Le PdM comporte toutes les actions visant à atteindre ou à restaurer le bon état écologique de toutes les masses d'eau (superficielles, souterraines, littorales et de transition) ainsi que des objectifs spécifiques visés par la révision du SDAGE. Ce programme pluriannuel constitue un ensemble d'actions concrètes assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière. Le PdM devra être engagé de manière opérationnelle en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrages concernés ; une synthèse de sa mise en œuvre sera effectuée en 2012.

11.2. Approche d'élaboration du programme de mesures

Conformément à l'article 14 de la DCE qui recommande une participation active des acteurs concernés par l'eau, le programme de mesures DCE, ainsi que le programme d'actions spécifique au SDAGE ont été élaborés en concertation avec plusieurs groupes d'experts et d'acteurs, pilotés par la DIREN-Guyane. Les actions clefs ont été identifiées, discutées et décrites par des groupes de travail thématiques locaux.¹

L'approche participative permet ainsi une meilleure appropriation du programme de mesures par les acteurs. Elle reflète également une meilleure adéquation avec ce que peuvent réaliser les acteurs en terme d'effort pour atteindre le bon état d'ici 2015. L'inconvénient de cette approche est une limitation implicite que s'imposent les acteurs par rapports aux ressources financières potentiellement mobilisables.

Les experts consultés dans le cadre des groupes de travail « technique » et « économique » ont aussi dimensionné, en termes physiques, et chiffré le coût des mesures, en s'appuyant sur la connaissance des problématiques et des spécificités guyanaises. Lorsque le coût des mesures n'a pas pu être estimé par les experts, une estimation est réalisée par extrapolation des valeurs de référence issues d'études réalisées localement ou sur des bassins en métropole.

Au même titre que le SDAGE révisé, la validation du programme de mesures DCE passe par les phases suivantes :

- Elaboration de la version « avant projet » du PdM et présentation au Comité de Bassin (Juin 2008) ;
- Présentation du « projet » du PdM pour validation par le Comité de Bassin (Septembre 2008) ;
- Consultation du public (déc. 08 – juin 09) et consultation officielle (juin 09 – oct. 09) sur le projet PdM ;
- Approbation par le Comité de Bassin en décembre 2009 et adoption par le Préfet Coordonnateur de Bassin de la version définitive, après recueil des avis du public et des partenaires institutionnels sur la version « projet ».

¹ Quatre groupes de travail ont été constitués : « technique », « économique », « pilotage » et « communication ». Ils ont été actés par le Comité de Bassin du 23 octobre 2007.

11.3. Portée juridique du programme de mesures

Le programme de mesures est issu de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE, transposée aux articles L. 212-2-1 et R. 212-19 à R. 212-21 du code de l'environnement. Comme pour le SDAGE, il est arrêté par le préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de Bassin.

Les mesures pluriannuelles sont mises en œuvre sous la forme de dispositions réglementaires, d'incitations financières ou d'accords négociés. Contribuant à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE, le PdM doit être cohérent et conforme aux objectifs et dispositions de ce dernier. Il est aussi un instrument fédérateur des actions opérationnelles à l'échelle du bassin.

En adoptant le programme de mesures, l'Etat s'engage sur :

- la transparence, la pertinence et l'efficacité du programme mesures et sur sa mise en œuvre par les moyens de sa compétence. Ce programme n'est cependant pas opposable aux actes administratifs et, en matière d'orientation et de planification des mesures, il laisse une part d'initiative aux instances de gestion locale. Le programme de mesures sera ainsi à décliner, d'ici 2012, dans les plans d'actions des services de police de l'eau, mais également des services assurant l'animation des politiques territoriales, notamment afin de faciliter l'émergence des maîtrises d'ouvrages publiques, là où cela est nécessaire.
- la transparence de la démarche, par un suivi de la réalisation du programme de mesures. En application de l'article R. 212-23 du code de l'environnement, une synthèse de la réalisation du programme de mesures à mi-parcours sera présentée au Comité de Bassin, avant transmission à la Commission Européenne. Les retards et les difficultés constatés seront à identifier ainsi que les mesures supplémentaires nécessaires prises pour la réalisation des objectifs souscrits. Il conviendra également, en application de l'article R. 212-24 du même code, de rendre compte au Comité de Bassin des altérations temporaires de l'état des masses d'eaux dues à des causes naturelles ou accidentelles, exceptionnelles ou imprévisibles, ainsi que des mesures de réparation prises pour restaurer les milieux concernés.

1.2. Comment s'articule le PdM avec le SDAGE ?

12.1. Le SDAGE

Le SDAGE, institué par la loi sur l'eau de 1992, constitue un document politique d'orientation, servant à la planification des usages de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique. Dans le domaine de l'eau, le SDAGE :

- s'impose aux décisions administratives,
- oriente les programmes publics,
- définit les règles de cohérence devant encadrer la gestion des ressources à une échelle locale.

En Guyane, l'architecture du SDAGE 2010-2015 repose sur les notions « d'orientation fondamentale », de « disposition » et de « dispositions détaillées ». Les orientations fondamentales du SDAGE sont des principes d'action définis en réponse aux « questions importantes » qui se posent à l'échelle des territoires du bassin et soulevées à l'issue de la phase d'Etat des Lieux en 2006. Les dispositions sont des règles de gestion, en application des différentes orientations fondamentales. Les dispositions détaillées sont une déclinaison des dispositions, permettant de préciser les domaines visés.

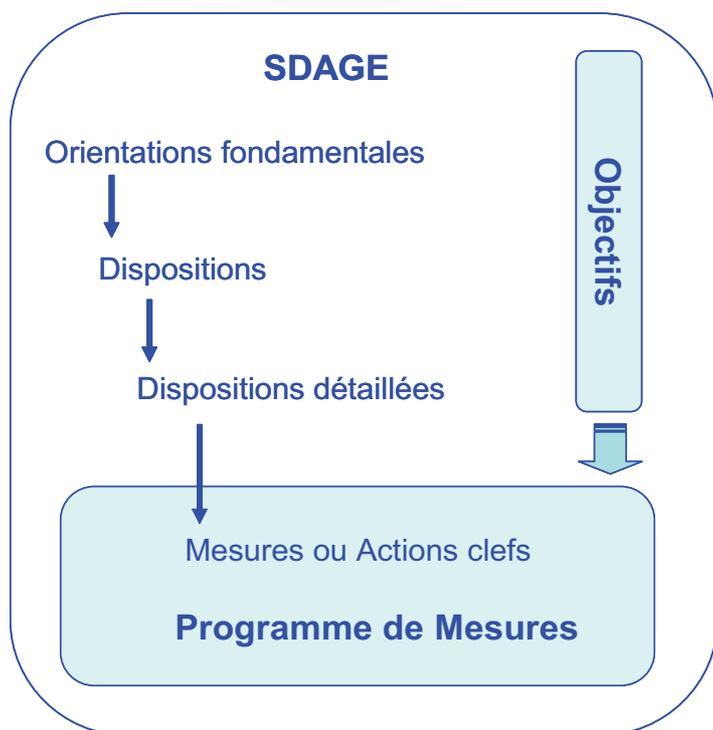
12.2. Articulation du PdM avec le SDAGE

Le programme de mesures DCE recense toutes les actions clefs à mettre en œuvre sur la période 2010-2015 pour l'atteinte des objectifs spécifiques du SDAGE et les objectifs environnementaux de la DCE. Ces actions clefs, qu'elles relèvent de dispositifs de nature réglementaire, financière ou contractuelle, doivent s'appuyer sur les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE. Dans ce sens, le PdM est établi dans une double perspective : celle de la révision du SDAGE et celle de la mise en œuvre du Plan de Gestion au titre de la DCE.

Ainsi, si les mesures relatives aux enjeux DCE (atteinte du bon état) sont incluses dans les domaines d'actions spécifiquement visés par le SDAGE, celui-ci contient aussi un ensemble d'actions clefs ne relevant pas strictement des objectifs DCE. C'est par exemple le cas des problématiques liées à la protection et prévention contre les inondations, à la conservation des zones humides, ou à la gestion quantitative de la ressource en eau. Par contre, d'autres mesures peuvent être à la charnière entre les enjeux du SDAGE et ceux de la DCE, les mesures relatives à l'application de la Directive Eau Potable rentrent notamment dans ce cadre.

Dans ce qui suit, les termes « action » et « mesure » sont utilisés indifféremment. Par contre, le terme « programme d'actions » désigne toutes les actions clefs du SDAGE et le terme « programme de mesures » fait référence aux actions clefs de la DCE.

La Figure 1 ci-après schématise l'articulation entre le programme d'actions SDAGE et le programme de mesures DCE.



Le SDAGE définit :

- l'ambition (les objectifs de qualité et de quantité des eaux)
- le cadre administratif pour atteindre ces objectifs - à travers des orientations fondamentales, des dispositions et des dispositions détaillées.

Le Programme de mesures définit :

- les moyens pour atteindre les objectifs du environnementaux de la DCE (actions concrètes à mener et coûts prévisionnels associés)

Figure 1. Articulation entre le SDAGE et programme de mesures DCE

12.3. La distinction mesures de base et complémentaires

Le programme de mesures DCE n'a pas vocation à répertorier de façon exhaustive toutes les actions à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau. Il intègre deux catégories de mesures :

Les mesures de base (ou réglementaires)

Ce sont les mesures ou dispositifs de niveau national à mettre en œuvre en application des directives européennes référencées à l'article 11.3 de la DCE. Il s'agit des mesures prises pour l'application de la législation communautaire pour la protection de l'eau, et des mesures requises dans le cadre de la législation mentionnée à l'article 10 et dans la partie A de l'annexe VI de la DCE. Ces mesures sont rappelées ci-dessous.

Les mesures de base relatives à l'article 11.3 de la DCE:

- Directive 2006/11/CE concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique ;
- Directive 96/61/CE sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution ;
- Directive 86/280/CEE relative aux rejets de substances dangereuses ;
- Directive 82/176/CEE relative aux rejets de mercure ;
- Directive 83/513/CEE relative aux rejets de cadmium ;
- Directive 84/491/CEE relative aux rejets d'hexachlorocyclohexane ;

- Directive 96/82/CEE sur les risques d'accidents majeurs (« Seveso ») ;
- Directive 76/160/CEE concernant la qualité des eaux de baignade ;
- Directive 80/778/CEE sur les eaux potables, telle que modifiée par la directive 98/83/CEE ;
- Directive 86/278/CEE sur les boues d'épuration,
- Directive 91/271/CEE sur le traitement des eaux résiduaires urbaines,
- Directive 91/414/CEE sur les produits phytopharmaceutiques,
- Directive 91/676/CEE sur les nitrates,
- Directive 85/337/CEE relative à l'évaluation des incidences des projets sur l'environnement,
- Directive 79/409/CEE « oiseaux »,
- Directive 92/43/CEE dite « habitats, faune, flore »

Les mesures de base relatives à l'article 10 et la partie A de l'annexe VI de la DCE :

- Les mesures jugées adéquates aux fins de l'article 9 de la DCE (tarification et récupération des coûts – articles L. 2224-12 à L. 2224-12.5 et L. 4424-36-2) ;
- Les mesures promouvant une utilisation efficace et durable de l'eau de manière à éviter de compromettre la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 4,
- Les mesures requises pour répondre aux exigences de l'article 7, notamment les mesures visant à préserver la qualité de l'eau de manière à réduire le degré de traitement de purification nécessaire à la production d'eau potable,
- Les mesures de contrôle des captages d'eau douce dans les eaux de surface et les eaux souterraines, et des dérivations d'eau douce de surface, notamment l'établissement d'un ou de plusieurs registres des captages d'eau et l'institution d'une autorisation préalable pour le captage et les dérivations,
- Les mesures concernant la recharge des eaux souterraines,
- Les mesures concernant les rejets ponctuels,
- Les mesures concernant la pollution diffuse,
- Les mesures concernant l'hydromorphologie,
- Les mesures concernant les rejets et injections en eaux souterraines,
- Les mesures concernant les substances prioritaires,
- Les mesures concernant la prévention, la détection, annonce et traitement des rejets accidentels.

Les mesures complémentaires

Les mesures complémentaires concernent toutes les mesures prises en sus des mesures de base pour atteindre les objectifs environnementaux de la DCE. Ces mesures qui peuvent être de natures diverses, concernent à la fois les masses d'eau susceptibles d'atteindre le bon état en 2015 et les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état.

1.3. Structure du programme de mesures

13.1. Le programme d'actions SDAGE

Les cinq orientations fondamentales du SDAGE révisé identifiées par les acteurs locaux de Guyane et qui sont présentées en annexe 1 sont :

1. **Alimentation en eau potable et assainissement**
2. **Pollutions et déchets**
3. **Connaissance et gestion des milieux aquatiques**
4. **Gestion des risques liés à l'eau**
5. **Organisation pour la gestion de l'eau**

Ces 5 orientations fondamentales constituent les grands axes de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de Guyane. Elles sont développées en **16 dispositions** et **70 dispositions détaillées**. Chaque disposition détaillée est par la suite déclinée en plusieurs « actions clefs » qui précisent les modalités opérationnelles. Ces actions clefs sont pour la plupart définies à l'échelle d'un territoire (unités administratives ou hydrographiques) par les acteurs locaux ayant une connaissance des problématiques de l'eau en Guyane.

Concrètement, le programme d'actions de SDAGE est constitué de **362 actions clefs** traitant de l'ensemble des orientations fondamentales. La distribution du nombre d'actions par orientation fondamentale est représentée par la Figure 2. Les enjeux « eau potable et assainissement » prédominent avec plus de 130 actions clefs.

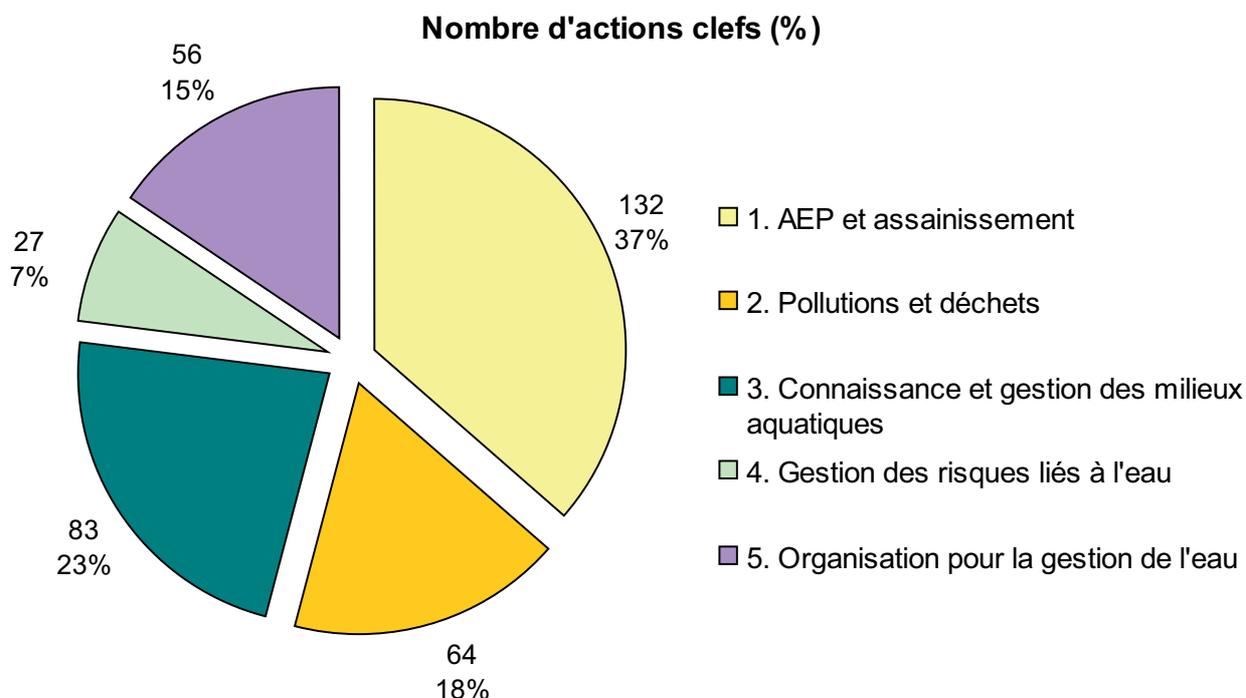


Figure 2 : Nombre d'actions clefs par orientation fondamentale du SDAGE

« Les actions clefs ont été aussi classées en fonction de la nature des travaux. Elles sont notamment distinguées selon qu'elles nécessitent des actions structurelles ou non. Les actions structurelles ou opérationnelles (26% du nombre total des actions) comprennent les actions de renouvellement de constructions des réseaux et stations de traitement d'eau potable et d'assainissement. Les mesures dites non structurelles (74% des actions) concernent des actions administratives ou réglementaires (ex. police de l'eau), d'acquisition de connaissance sur les milieux aquatiques, de formation et d'animation et communication. La figure 3 ci-après illustre cette répartition :

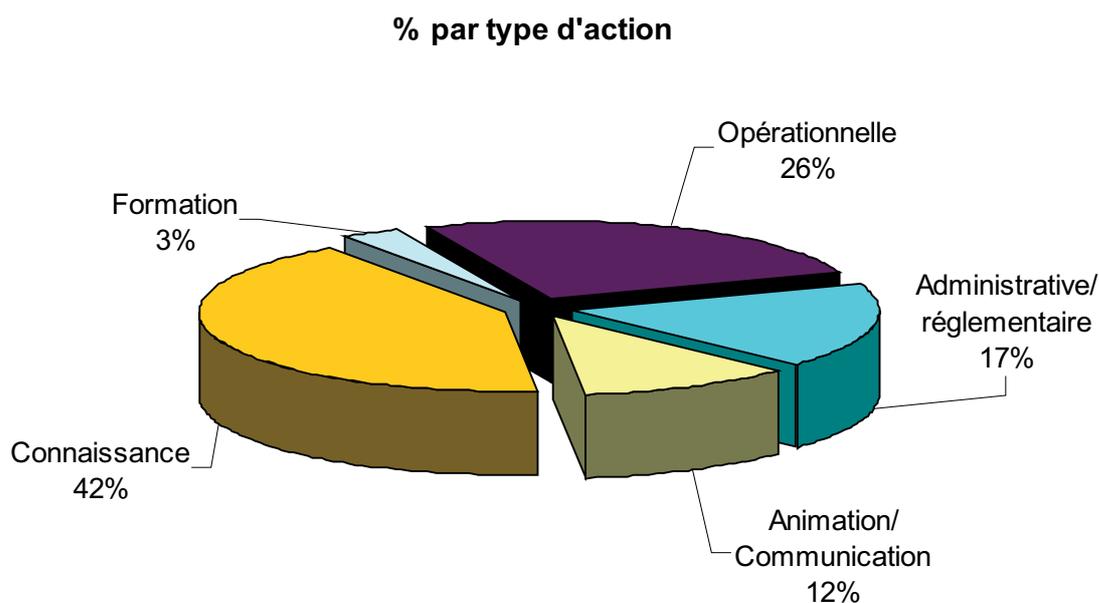


Figure 3 : Répartition du nombre d'actions clefs par type d'action

13.2. Le programme de mesures DCE

Les orientations fondamentales, dispositions, dispositions détaillées du SDAGE et les actions clefs correspondantes qui relèvent de sujets liés à la DCE ont été identifiées pour construire le programme de mesures. Le programme de mesures au sens de la DCE, ne contient donc pas toutes les actions à conduire dans le domaine de la gestion de l'eau, mais uniquement celles qui participent à l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCE.

Dans le projet du programme de mesures du bassin de Guyane, 44% des actions clefs du SDAGE ont été jugées comme ayant trait à des aspects découlant de la DCE (160 sur 362 actions clefs). Parmi ces actions, 36 (10%) sont des mesures de base au sens de la DCE et 124 (34%) sont des actions complémentaires. Les autres actions clefs (202) constituent des éléments spécifiques au SDAGE mais qui ne font pas partie du programme de mesures au sens de la DCE (ci-dessous nommées actions hors DCE).

Le Tableau 1 ci-dessous donne le nombre d'actions clefs par disposition associée à chaque orientation fondamentale. Il confirme qu'un grand nombre d'actions de base porte sur l'enjeu eau potable et assainissement, avec 26 actions clefs dédiées à l'application des réglementations européennes et nationales. Concernant les mesures complémentaires (au sens de l'article 11.4 et l'annexe VI de la DCE), elles portent principalement sur la lutte contre les pollutions (disposition 2.1) et le développement de la connaissance sur les milieux aquatiques (disposition 3.1), avec respectivement 47 et 25 actions clefs.

Orientation fondamentale	Libellé de la disposition	DCE : mesures de base	DCE : mesures complémentaires	Mesures hors DCE	Total SDAGE
1. AEP et assainissement	1.1 Assurer une AEP pérenne et de qualité pour toute la population	7		47	54
	1.2 Mieux gérer les aménagements des eaux pluviales		1	26	27
	1.3 Poursuivre le développement de l'assainissement domestique	19	12	20	51
2. Pollutions et déchets	2.1 Prévenir et lutter contre les pollutions des milieux aquatiques	1	47	11	59
	2.2 Améliorer la gestion des déchets industriels et ménagers		2	3	5
3. Connaissance et gestion des milieux aquatiques	3.1 Développer la connaissance sur les milieux aquatiques		25	10	35
	3.2 Promouvoir une gestion intégrée		8	9	17
	3.3 Economiser l'eau		6	4	10
	3.4 Prendre des mesures conservatoires	8	10	3	21
4. Gestion des risques liés à l'eau	4.1 Améliorer la connaissance et la prévention des risques sanitaires			16	16
	4.2 Améliorer la connaissance et la prévention des risques naturels		2	9	11
5. Organisation pour la gestion de l'eau	5.1 Optimiser la gestion des données sur l'eau			9	9
	5.2 S'organiser pour assurer la cohérence des actions	1	1	12	14
	5.3 Mobiliser des ressources financières		1	7	8
	5.4 Suivre la mise en œuvre du SDAGE		1	2	3
	5.5 Communiquer et sensibiliser dans le domaine de l'eau		8	14	22
TOTAL		36	124	202	362

Tableau 1 : Nombre d'actions clefs du programme de mesures par disposition

1.4. Coût du programme de mesures

Pour asseoir le niveau d'ambition du programme de mesures devant être mis en œuvre entre 2010 et 2015, une estimation économique des actions clefs a été conduite suite aux consultations du groupe de travail économie. Cette section présente le résultat de l'estimation du coût du programme de mesures. L'estimation est élargie aux autres actions qui relèvent strictement du SDAGE.

L'estimation du coût des actions du PdM et du SDAGE repose sur le dimensionnement de celles-ci (par exemple, capacité de traitement d'une STEP, linéaire de réseau AEP, fréquence des mesures de la qualité des eaux, etc.) et un coût unitaire de référence adapté au contexte de la Guyane. Lorsque le dimensionnement n'a pas été possible, un coût global de l'action a été calculé.

Les coûts estimés regroupent des coûts d'investissement et des coûts de fonctionnement qui incombent aux acteurs de l'environnement intervenant comme maître d'ouvrage :

- Coût d'investissement : c'est le coût d'investissement brut de l'action sans prise en compte de la durée de vie de l'action. Il correspond aux dépenses d'investissement non actualisées. Selon le type de mesure, il recouvre par exemple le coût des études, des achats fonciers, d'équipements et d'ouvrages...
- Coût de fonctionnement : il recouvre les dépenses annuelles récurrentes, exprimées en euros/an. Il s'agit essentiellement des coûts d'exploitation et de maintenance et inclus le coût de la main d'œuvre (calculé sur la base d'un coût moyen ETP : équivalent temps plein) ainsi que le coût de transport qui peut-être élevé en Guyane.

Un troisième indicateur de coût est retenu pour agréger les coûts d'investissements et les coûts de fonctionnement, c'est le coût moyen annuel et total. Il rend compte du fait que les mesures d'investissements structurels peuvent avoir des durées de vie longues (cas des réseaux d'assainissement, construction de station d'épuration), excédant largement la période de 6 années de planification du SDAGE. Il reflète la consommation annuelle de capital. Il est calculé par la somme du coût actualisé d'investissement et du coût annuel de fonctionnement.² Le coût économique global du programme de mesures n'est autre que la somme des coûts moyen annuel total appliquée sur la période 2010-2015 (6 ans).

14.1. Ventilation des coûts des mesures par orientation fondamentale

L'investissement brut total du PdM et des actions SDAGE représente un montant d'un peu plus de **281 millions d'euros**, dont près de 75% est consacré aux mesures DCE (Tableau 2). Le coût de fonctionnement total est estimé à 28.6 millions d'euros par an (Tableau 3), soit près de 10% du coût total d'investissement.

L'investissement brut dédié à l'orientation fondamentale « AEP et assainissement » représente plus de 86% de l'investissement brut total, suivi de l'orientation fondamentale « pollution et déchets » (environ 9,5%). Les coûts d'investissement consacrés aux autres orientations fondamentales (orientations fondamentales 3, 4 et 5) ne représentent que 4,4% en investissement brut et moins de 6,9% en coût de fonctionnement.

² Un taux d'actualisation égale à 4% est utilisé dans cette estimation. C'est la valeur recommandée par la Commission Européenne.

Orientation fondamentale	DCE : mesures de base	DCE : mesures complémentaires	Mesures hors DCE	Total SDAGE
1. AEP et assainissement	160 370 000 €	23 005 000 €	58 699 934 €	242 074 934 €
2. Pollutions et déchets		23 839 000 €	2 875 000 €	26 714 000 €
3. Connaissance et gestion des milieux aquatiques	60 000 €	2 378 746 €	4 600 000 €	7 038 746 €
4. Gestion des risques liés à l'eau		30 000 €	1 910 000 €	1 940 000 €
5. Organisation pour la gestion de l'eau		205 000 €	3 331 700 €	3 536 700 €
TOTAL	160 430 000 €	49 457 746 €	71 416 634 €	281 304 380 €

Tableau 2 : Coût d'investissement brut (euros) par orientation fondamentale

Orientation fondamentale	DCE : mesures de base	DCE : mesures complémentaires	Mesures hors DCE	Total SDAGE
1. AEP et assainissement	15 973 250 €	2 316 250 €	5 531 925 €	23 821 425 €
2. Pollutions et déchets	22 500 €	2 374 450 €	414 600 €	2 811 550 €
3. Connaissance et gestion des milieux aquatiques	63 000 €	199 250 €	133 750 €	396 000 €
4. Gestion des risques liés à l'eau			720 000 €	720 000 €
5. Organisation pour la gestion de l'eau	13 500 €	241 900 €	584 377 €	839 777 €
TOTAL	16 072 250 €	5 131 850 €	7 384 652 €	28 588 752 €

Tableau 3 : Coût de fonctionnement (euros/an) par orientation fondamentale

Cependant, les coûts d'investissement comprennent des coûts d'infrastructure ayant une durée de vie largement supérieure à 6 ans. C'est le cas en particulier des actions de renforcement et de sécurisation de l'adduction de l'eau potable ou des actions de réalisation des réseaux d'assainissement sur les communes du littoral. Ces montants sont équivalents à un coût annuel moyen total de **51 millions d'euros par an** (Tableau 4), ce qui représente un coût total (investissement et fonctionnement) de l'ordre de **306 millions d'euros sur la période 2010-2015**.

Orientation fondamentale	DCE : mesures de base	DCE : mesures complémentaires	Mesures hors DCE	Total SDAGE
1. AEP et assainissement	25 028 724 €	3 901 687 €	10 594 748 €	39 525 159 €
2. Pollutions et déchets	22 500 €	4 366 361 €	1 449 821 €	5 838 682 €
3. Connaissance et gestion des milieux aquatiques	76 478 €	940 439 €	1 267 428 €	2 284 345 €
4. Gestion des risques liés à l'eau		6 739 €	1 149 038 €	1 155 777 €
5. Organisation pour la gestion de l'eau	13 500 €	316 487 €	1 940 220 €	2 270 207 €
TOTAL	25 141 201 €	9 531 713 €	16 401 254 €	51 074 169 €

Tableau 4 : Coût moyen annuel et total (euros/an) par orientation fondamentale

Sur cette même période, la Figure 4 présente la ventilation du coût total entre les mesures de base, complémentaires et hors-DCE (actions relevant strictement du SDAGE) :

- Environ **98 millions d'euros** (32% du montant total) sont imputables au titre des diverses actions relevant des objectifs visés par le SDAGE.
- Environ **208 millions d'euros** (68% du montant total) relèvent de la mise en œuvre de la directive cadre pour l'atteinte du bon état. Ce montant inclus :
 - **151 millions €** au titre de mise en conformité avec les exigences résultant de l'application des directives européennes et de la réglementation nationale (mesures de base).
 - **57 millions €** prévus pour les mesures complémentaires nécessaires à l'atteinte du bon état de la DCE.

D'une certaine manière, ceci démontre que la priorité accordée par les acteurs locaux porte principalement sur la mise en œuvre des mesures de base en l'application des directives et réglementations nationales. Parmi ces dernières, on compte essentiellement les actions portant sur l'enjeu AEP et assainissement.

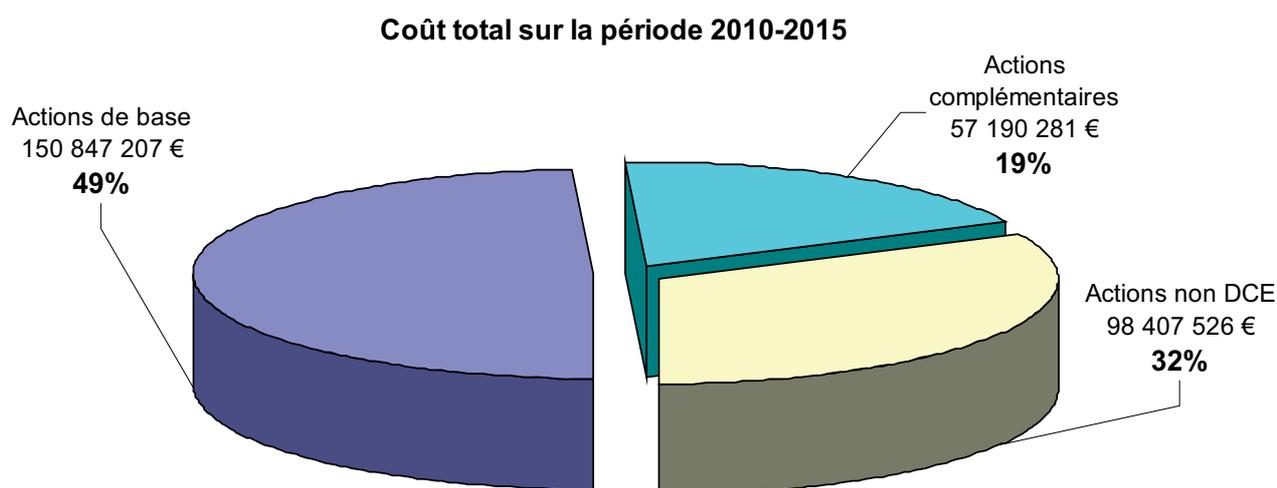


Figure 4 : Coût du programme de mesures sur la période 2010 – 2015

14.2. Ventilation du coût des mesures par type de mesures

Le coût de programme 2009-2015, peut être aussi décliné par type de mesures : mesures opérationnelles nécessitant des investissements structurels (ex. station d'épuration) et les mesures non structurelles : les actions administratives ou réglementaires, les actions d'acquisition de connaissance sur les milieux aquatiques, les actions de formation et les actions d'animation et communication.

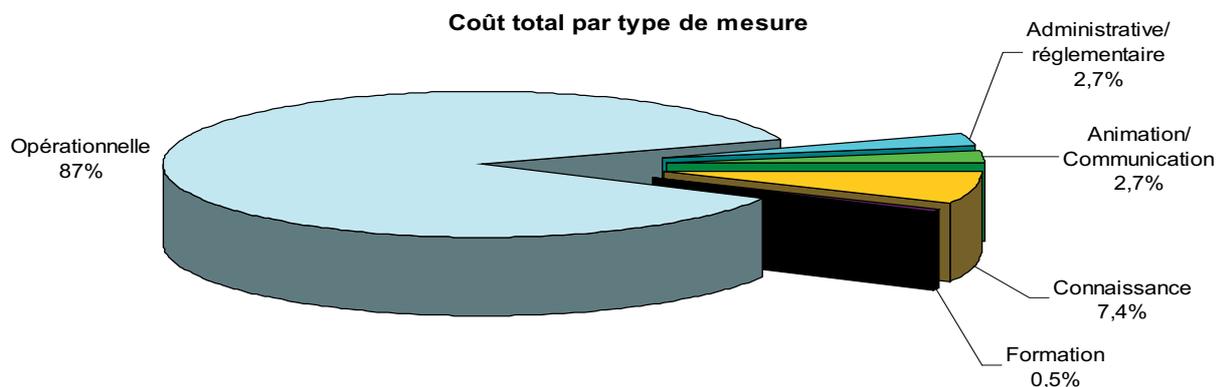


Figure 5 : Distribution du coût du total des mesures par type de mesure

La Figure 5 présente la répartition du coût total par type de mesures. On constate que le coût des mesures opérationnelles représente pour près de 87% (266 millions €) du coût total du SDAGE. Ce montant recouvre essentiellement les opérations d'investissement en AEP et assainissement sur les communes du littoral.

14.3. Ventilation du coût des mesures par type de maître d'ouvrage

La figure suivante présente une répartition du coût total des mesures par type de maître d'ouvrage (en considérant l'étalement de ces dépenses sur 6 ans). Le montant total sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales (région, département et communes) s'élèvent à 238 millions €, dont près de 184 millions € pour ce qui concerne le programme de mesures (base et complémentaires). La part de ce montant représente 77,9% du coût total de SDAGE. Toutefois, il est important de préciser que les montants estimés correspondent aux coûts totaux qui seront potentiellement « gérés » par les maîtres d'ouvrage et n'impliquent pas le financement de la totalité des dépenses estimées. Par exemple, les dépenses d'investissement des actions sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités peuvent être cofinancées par une contribution de l'Europe et de l'Etat via les programmes opérationnels du FEDER et du FEADER.

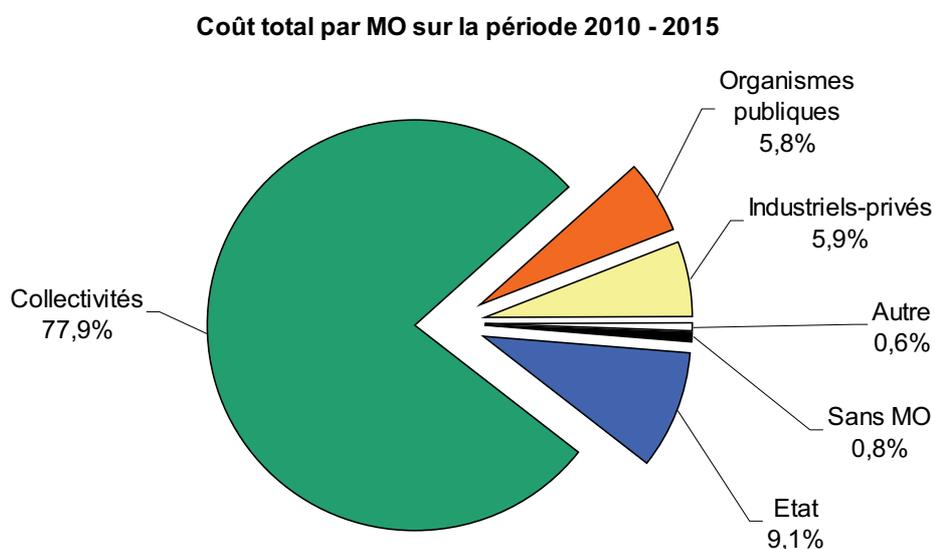


Figure 6 : Distribution du coût du total des mesures par type de maître d'ouvrage

1.5. Faisabilité du programme de mesures par rapport aux capacités de financements potentiellement disponibles

Dans cette section, il s'agit de mettre en perspective le coût du programme de d'actions du SDAGE et du programme de mesures DCE au regard des financements disponibles et potentiellement mobilisables dans le domaine de l'eau en Guyane.

Les estimations du coût des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs du SDAGE ont confirmé l'ampleur des besoins recensés par le diagnostic territorial réalisé pour la mise en œuvre de la stratégie commune des différents programmes de financement européens et nationaux pour la période 2007-2013.

Parmi ces différents programmes, principalement six d'entre eux contribuent dans une logique de complémentarité aux financements des mesures liés à la gestion de l'eau et la protection des milieux aquatiques (Tableau 5) :

- PO FEDER (Programme Opérationnels - Fonds Européen de Développement Régional)
- PO FEADER (Programme Opérationnels - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural),
- PO Coopération transfrontalière Amazonie
- PAPA (Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien)
- PEG (Plan Exceptionnel de Guyane)
- CPER (Contrat de Projet Etat-Région)

Orientations fondamentales	PO FEDER	PO FEADER	PO Coopération	PAPA	PEG	CPER
1. AEP et assainissement	x	x		x	x	x
2. Pollutions et déchets	x	x		x		
3. Connaissance et gestion des milieux aquatiques	x	x				x
4. Gestion des risques liés à l'eau	x	x				x
5. Organisation pour la gestion de l'eau	x	x	x			

Tableau 5 : Principaux fonds mobilisables pour le financement du SDAGE et du PdM

15.1. Cas spécifique des mesures « AEP et assainissement »

Pour la période 2007-2013, les prévisions actuelles du financement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (orientation fondamentale 1) sont de l'ordre de 82 millions d'€, dont 62% sont consacrés à l'eau potable et le reste à l'assainissement (Tableau 6). Tous fonds confondus, cela représente un montant annuel de 13.7 millions d'€.

Montant en millions d'euros	PO		CPER (Etat)	Région	PAPA (hors FEADER & CPER)		PEG (AFD)	Autres	Total financement 2007-13
	FEDER	FEADER			ONEMA	MOM			
AEP	15.0	9.0	8.3	0.8	3.0	4.5	3.0	8	51.1
Milieu urbain	15		7.2	0.3				6	28.5
milieu rural		9	1.06	0.53	3.0	4.5	2	1.5	21.6
Assainissement	8	7.2	6.35	1.42	0.8	2.5	0	4.63	30.9
Milieu urbain	8		5.5	1				3.63	18.1
milieu rural		7.2	0.85	0.42	0.8	2.5		1	12.8

Tableau 6 : Financement mobilisables pour l'AEP et l'assainissement (2008 – 2013)

L'écart entre les sommes disponibles pour le financement des mesures AEP et assainissement (13.7 millions €/an) et le coût estimé de ces mesures (39.5 millions €/an) amène à s'interroger sur la possibilité de trouver des capacités de financement supplémentaires.

Cependant, ces montants potentiels ont plus que doublé si on les compare aux montants des programmes de financement précédant, notamment au titre des mesures 11-3 (Gestion de l'eau en milieu rural) et 11-4 (Gestion de l'eau en milieu urbain) du Document Unique de Programmation (DOCUP 2000-2006). Les montants des investissements engagés s'élevaient à environ 34.8 millions € pour la période 2000-2006, soit 5.8 millions €/an.

15.2. Financement des mesures hors « AEP et assainissement »

Le financement des actions associées aux orientations fondamentales 2 à 5 s'appuie pour l'essentiel sur les mêmes programmes européens et nationaux mentionnés précédemment. A titre d'exemple, les prévisions de financement sur la thématique « gestion des déchets » est de l'ordre de 15 millions d'euros répartie entre le FEDER (8 M€), le FEADER (4 M€), la contrepartie de l'état via le CPER (2 M€) et le PAG (1 M€). Cependant, il est difficile d'évaluer la part de cette somme qui sera consacrée aux mesures de l'orientation fondamentale 2 (Pollutions et déchets) du SDAGE.

Les capacités de financement des mesures hors AEP et assainissement sont ainsi estimées sur la base des montants engagés durant la période 2000-2006 pour le SDAGE 2000.

Selon le Bilan du SDAGE 2000, ces montants s'élèvent à environ 10 millions d'€ réparties sur quatre domaines (Tableau 8). Ces dépenses allant jusqu'à 2005 (année du Bilan du SDAGE), le montant total engagé annuellement représentent près de 2 millions d'euros.

Domaine d'actions SDAGE 2000 (hors AEP & Assainissement)	Dépenses engagées (en €)	% du total
Eau et santé	3 002 000	30%
Les usages de l'eau	4 416 000	44%
les milieux aquatiques	2 283 000	23%
Communication, formation et responsabilisation	271 000	3%
Total	9 972 000	100%

Tableau 7 : Dépenses engagées jusqu'à 2005 dans le cadre SDAGE 2000

D'un point de vue global, les capacités de financements des fonds européens et nationaux pour la Guyane ont augmenté de 20% entre la période du DOCUP 2000-2006 et la période actuelle 2007-2013. En considérant que les dépenses du SDAGE 2000 vont augmenter suivant le même ordre de grandeur, les capacités de financement disponible pour les mesures hors AEP et assainissement sont estimées à 2.4 millions d'euros par an.

En complément de cette somme, s'ajoute la recette des assiettes de prélèvement en eau du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention de l'Office de l'Eau de Guyane. Le montant moyen est estimé à environ 0.3 millions d'€ par an sur la période 2008 – 2013. Elle contribue notamment à financer les mesures relatives à l'orientation fondamentale 3 (connaissance et gestion des milieux aquatiques) et 5 (organisation pour la gestion de l'eau).

15.3. Justification des dérogations

Toutes mesures confondues, le montant total des financements actuellement mobilisables est de l'ordre de 16.4 millions €/an. Comme le montre la Figure 7, ce montant correspond à seulement 32% du coût annuel total du programme d'actions du SDAGE et du programme de mesures DCE (51 millions €/an).

Si l'on considère uniquement les mesures de base et les mesures complémentaires (mesures DCE), le pourcentage de financement serait de 47%. Dans ce cas, un effort supplémentaire de 18.3 millions € serait nécessaire, dont 15.2 millions € à consacrer aux mesures de base pour l'AEP et d'assainissement.

Même en considérant des apports financiers supplémentaires, notamment des collectivités locales et du secteur privé (par exemple à travers un Partenariat-Public-Privé)³, le coût global du SDAGE et du PdM de Guyane reste conséquent par rapport aux capacités de financement actuelles.

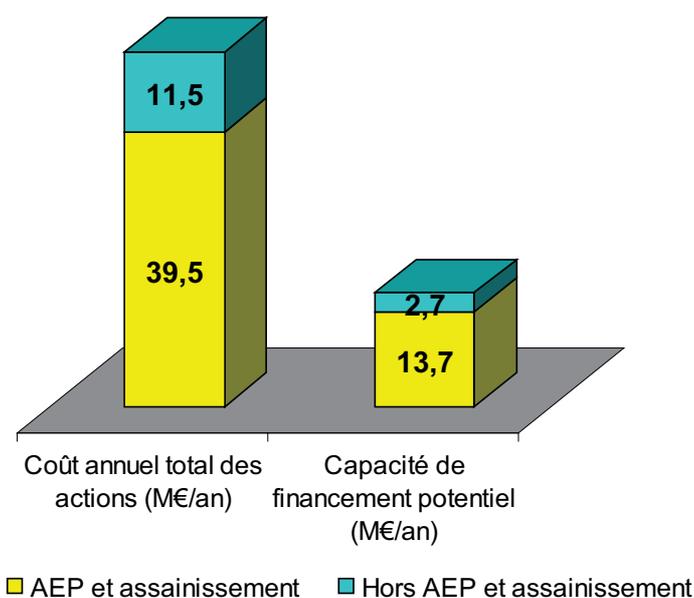


Figure 7 : Comparaison du coût annuel du programme d'action SDAGE et de la capacité de financement potentiel

³ Dans les programmes de financement actuels (2007-2013), l'apport financier des collectivités locales est très faible. Celui du secteur privé est quasi-nul.

Le caractère disproportionné du coût de programme de mesures peut justifier des dérogations de report de délai ou des objectifs, comme le permet l'article 4 de la DCE. La démarche générale à suivre pour pouvoir justifier des dérogations de délai ou d'objectifs a été précisée à l'échelle européenne (Guide WATECO). Cependant, le choix des indicateurs de bon état en 2015 et les données à mobiliser n'ont pas encore été complètement définis à l'échelle du bassin de Guyane. Dans ce cadre, le motif le caractère disproportionné du coût du PdM est un motif recevable : les mesures sont trop coûteuses pour être collectivement supportées d'ici 2015. Il est alors envisageable de reporter ce coût sur les périodes 2015-2021 et 2021-2027. Ainsi, l'étalement du coût total du PdM jusqu'à 2027, conduirait un coût annuel de près de 12.2 millions €. En supposant que la capacité financière reste du même ordre (16.4 millions €/an), le programme de mesures deviendrait économiquement supportable.

1.6. Conclusions

Le coût total estimé du programme de mesures DCE s'élève à environ **208 millions €** sur la période 2010-2015, soit un coût moyen annuel total de 34,7 millions €.

Ce coût représente près de 68% du coût global du SDAGE (306 millions € sur 6 ans). Le tableau suivant récapitule les coûts totaux par orientation fondamentale. On notera la part importante consacrée à l'enjeu AEP et assainissement (174 millions €), suivi de l'enjeu pollution et déchets avec 26 millions €. La somme dédiée à connaissance et la gestion des milieux aquatiques compte pour 2.9% du coût total du PdM DCE, soit près de 6.1 millions €.

OF	Coût d'investissement (€)	Coût de fonctionnement (€/an)	Coût Moyen Annuel total (€/an)	Coût total sur la période 2010 - 15 (€)
AEP et assainissement	183 375 000 €	18 289 500 €	28 930 411 €	173 582 465 €
Pollutions et déchets	23 839 000 €	2 396 950 €	4 388 861 €	26 333 168 €
Connaissance et gestion des milieux aquatiques	2 438 746 €	262 250 €	1 016 917 €	6 101 501 €
Gestion des risques liés à l'eau	30 000 €		6 739 €	40 433 €
Organisation pour la gestion de l'eau	205 000 €	255 400 €	329 987 €	1 979 920 €
Total PdM DCE	209 887 746 €	21 204 100 €	34 672 915 €	208 037 488 €
Total actions non DCE	71 416 634 €	7 384 652 €	16 401 254 €	98 407 526 €
Total SDAGE	281 304 380 €	28 588 752 €	51 074 169 €	306 445 013 €

Tableau 8 : Synthèse du coût du PdM et du SDAGE

En l'état actuel des informations disponibles, ces montants restent des ordres de grandeur du coût des diverses mesures et actions nécessaires à l'atteinte des objectifs DCE et des objectifs spécifiques du SDAGE de Guyane.

Le coût du SDAGE et du PdM de Guyane est conséquent par rapport à la capacité de financement actuelle, globalement évaluée à 16.4 millions €/an. Le surcoût lié à la mise en œuvre de la DCE représenterait environ 18.3 millions d'euros par an, soit près de 53% du coût total du PdM. Ce taux atteindrait près de 68% si l'on considère le coût global du SDAGE.

En rapportant le coût annuel moyen du programme de mesures à la population de la Guyane (208 000 habitants selon INSEE 2006), ce montant serait équivalent à une dépense de **167 € par habitant et par an**. En comparaison par rapport aux coûts moyens estimés sur les bassins de métropole (120 €/habitant/an), le coût en Guyane est plus de 1.4 fois supérieur à celui de la métropole. Ce surcoût peut en grande partie s'expliquer par le retard pris dans le domaine des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, auquel est dédié plus de 77% du coût total du SDAGE.

La principale conclusion de cette analyse est que le coût du programme de mesures semble disproportionné par rapport aux capacités de financement potentiellement mobilisable en Guyane. Un report de délai sur deux périodes de programmation supplémentaires est dès lors envisageable. Les objectifs de la DCE et du SDAGE devraient alors être atteints en 2027 au lieu de 2015 pour certaines masses d'eau. Toutefois, ce délai sera d'autant plus réduit si les acteurs de l'eau en Guyane consentent à un effort financier supplémentaire (notamment du secteur privé à travers un Partenariat-Public-Privé), tout en s'attachant à mettre œuvre les actions les plus efficaces (meilleur rapport coût/efficacité) et les plus pertinentes (actions prioritaires) pour atteindre les objectifs de la DCE et du SDAGE. La priorisation des actions et mesures devra être harmonisée entre les différents acteurs.

Les éléments d'appréciation de ce document d'accompagnement du SDAGE ne doivent pas masquer les besoins d'une analyse plus fine du coût des actions clefs et des capacités de financement par type d'actions. En effet, compte tenu des données et informations disponibles, il subsiste des incertitudes sur les estimations présentées ainsi que l'affectation et des mesures par rapport aux capacités de financement potentielles. C'est le cas en particulier des mesures « hors AEP et assainissement » qui peuvent faire l'objet d'un financement plus large que celui présenté ici.

Enfin au-delà de l'estimation économique, il est important de souligner l'importance du « portage » politique local par tous les maîtres d'ouvrages potentiellement concernés, pour la mise en œuvre du programme de mesures et du SDAGE.

Le coût du SDAGE et du PdM de Guyane est conséquent par rapport à la capacité de financement actuelle, globalement évaluée à 16.4 millions €/an. Le surcoût lié à la mise en œuvre de la DCE représenterait environ 18.3 millions d'euros par an, soit près de 53% du coût total du PdM. Ce taux atteindrait près de 68% si l'on considère le coût global du SDAGE.

Financement total du programme de mesures :

Coût total 2010-2015 208 M€

Capacité de financement 98 M€

soit 47 % de réalisation (65% des mesures de base)

↘ Report de financement sur la période 2016-2021

98 m€

Soit 94 % de réalisation

↘ Report de financement sur 2021-2027

12 M€

Soit 100 % de réalisation

En prenant l'hypothèse d'une capacité de financement annuelle identique sur la période 2010-2015 (hypothèse basse compte tenu des perspectives d'augmentation des redevances et de l'assiette du fait de la croissance démographique), On estime que 47% du programme peut être exécuté sur la période 2010-2015. Ce la représente 65% des mesures de base du programme de mesures, ce qui correspond à l'objectif de bon état retenu pour 2015.

Parmi les actions prioritaires, celles visant la sortie du contentieux européen sur les Eaux Résiduaires Urbaines (directive ERU) sont incontournables dans ce premier programme. Les autres mesures prioritaires porteront sur la réalisation de projets structurants d'eau potable et d'assainissement permettant de répondre aux besoins de la population. Leur réalisation dans le cadre du premier programme sera également liée à la faisabilité technique et aux délais de réalisation et de montage de projet qui risquent de voir basculer certains projets dans le programme 2016-2021.

Les actions concernant l'amélioration des connaissances et des pratiques, notamment pour l'activité minière seront également à privilégier. Des moyens supplémentaires et spécifiques doivent être mobilisés pour conduire ces actions et donner des perspectives plus favorables à la réalisation de programmes de recherche.

ANNEXE 1 :
Présentation des orientations fondamentales du SDAGE et des coûts associés

Orientation fondamentale 1 : Alimentation en eau potable et assainissement

Constats

En Guyane, la forte évolution démographique entraîne une augmentation de la demande en eau potable. Malgré l'abondance globale de la ressource en eau, on constate des difficultés d'approvisionnement, notamment sur la frange littorale ainsi que le long des deux grands cours d'eau (le Maroni et l'Oyapock). Dans ces régions, les stations de production étant en limite de capacité, des équipements complémentaires sont nécessaires pour répondre à cette demande. Dans les sites isolés, la pérennité de l'alimentation en eau potable se heurte à des difficultés de maintenance des systèmes de production et de distribution d'eau.

Concernant l'assainissement, seule 39% de la population de la Guyane est raccordée à un réseau d'assainissement collectif et 21% rejette ses eaux usées directement dans le milieu naturel. Les capacités de traitement existantes sont très en dessous des besoins, notamment sur les agglomérations de Cayenne et Saint-Laurent de Maroni. L'efficacité des stations de traitement est souvent diminuée du fait d'un entretien insuffisant, d'une inadéquation des filières de traitement retenues au contexte guyanais (climat), d'un sous dimensionnement des équipements vis-à-vis des effluents à traiter, d'une mauvaise qualité des réseaux de collecte. De plus, il n'existe aucune filière de récupération et de retraitement des boues issues de ces stations.

Parallèlement à cette situation, les rejets d'eaux usées polluent le réseau d'eaux pluviales, qui peut avoir des incidences sanitaires par le développement larvaires.

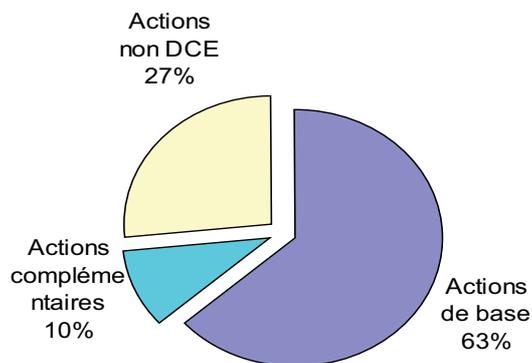
Enjeux

Les enjeux pour la Guyane en termes d'AEP et d'assainissement sont essentiellement des enjeux d'équipement, déclinés comme suit :

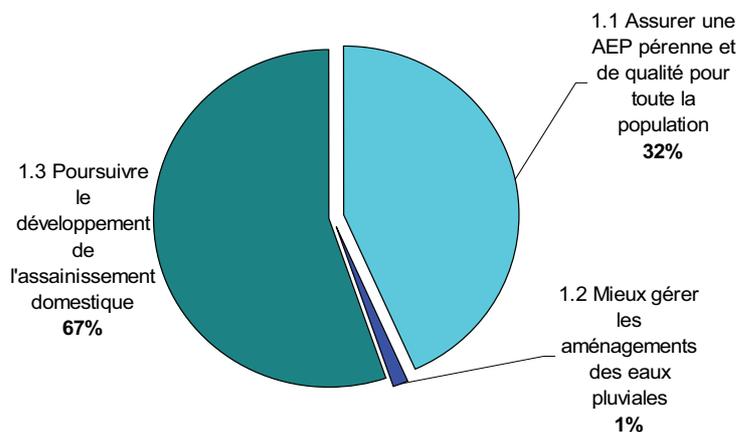
- Assurer une distribution d'eau potable de qualité à l'ensemble de la population (zone urbaine, rurale ou dans les bourgs isolés).
- Mise à niveau des capacités de collecte et de traitement des eaux usées
- Développer une filière de récupération et de retraitement des matières de vidange issues de l'assainissement collectif et individuel
- Préserver les zones d'écoulement, de régulation et d'expansion des eaux pluviales

Coût total estimé sur la période 2010 - 2015 : 237 150 952 €, soit 77.4% du coût total SDAGE

Dont Coût du PdM : 173 582 465 €



Poids des mesures DCE



Répartition par disposition

Orientation fondamentale 2 : Pollutions et déchets

Constats

L'état des lieux du district de la Guyane a montré que la grande majorité des masses d'eau présentant des risques de non atteinte du bon état pour 2015 à cause des activités polluantes telles que :

- l'extraction aurifère, principalement les activités illégales (pollutions par le mercure, modification de la morphologie des cours d'eau, augmentation de la turbidité, ...)
- l'assainissement domestique et l'usage d'engrais en agriculture, responsables de pollutions azotées par les nitrates ;
- la lutte contre les maladies des plantes, les adventices et les insectes par l'utilisation des produits phytosanitaires (dommageable pour la ressource en eau)
- La navigation sur les fleuves (risque de pollutions accidentelles, notamment pour les masses d'eau de surface) ;
- Les déchets ménagers et industriels (huiles, solvants, déchets métalliques, déchets hospitaliers, etc.), pouvant avoir un impact sur les masses d'eau souterraines et de surface.

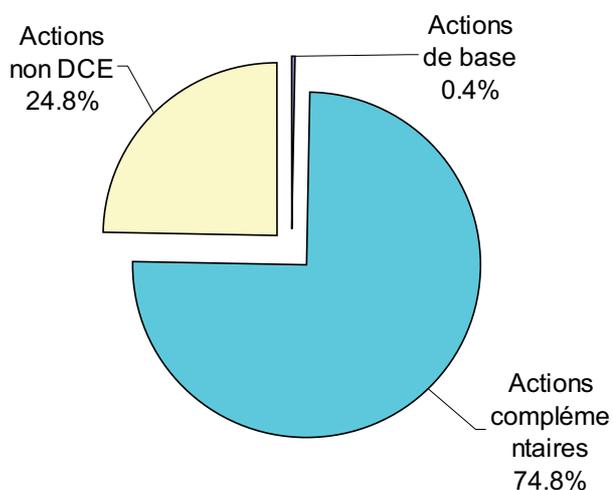
Enjeux

Les enjeux prioritaires pour assurer le bon état des masses d'eau consiste à :

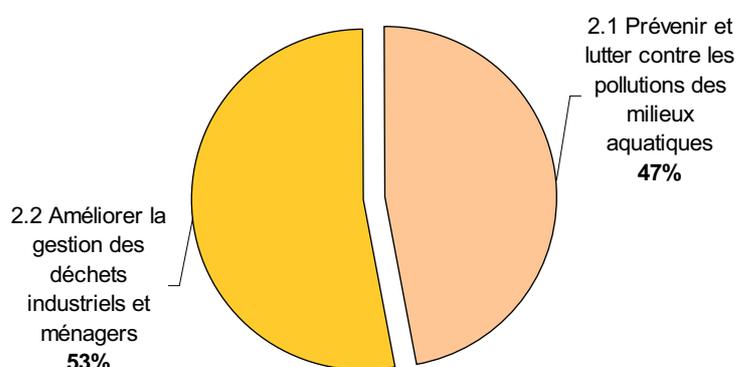
- Lutter contre l'orpaillage illégal. S'agissant de l'activité minière légale, l'enjeu est de réussir à concilier le nécessaire développement économique avec l'amélioration de la préservation des milieux aquatiques ;
- Assurer une non dégradation de la qualité de ses eaux par les engrais et les phytosanitaires, en améliorant les pratiques agricoles et forestières ;
- Mettre en place et assurer une politique de gestion des déchets à l'échelle de la Guyane.

Coût total estimé sur la période 2010 - 2015 : 35 032 092 €, soit 11.4% du coût total du SDAGE

Dont coût du PdM : 26 333 168 €



Poids des mesures DCE



Répartition du coût par disposition

Orientation fondamentale 3 : Connaissance et gestion des milieux aquatiques

Constats

L'état des lieux du district de la Guyane a mis en évidence le manque important de données relevant de ce domaine et qui permettraient d'évaluer et de quantifier l'incidence des activités humaines sur les milieux aquatiques.

Aussi, compte tenu de la dynamique de développement de la Guyane et de l'augmentation des pressions exercées sur les milieux aquatiques, il devient nécessaire de prévoir des mesures conservatoires pour la protection des milieux et des espèces.

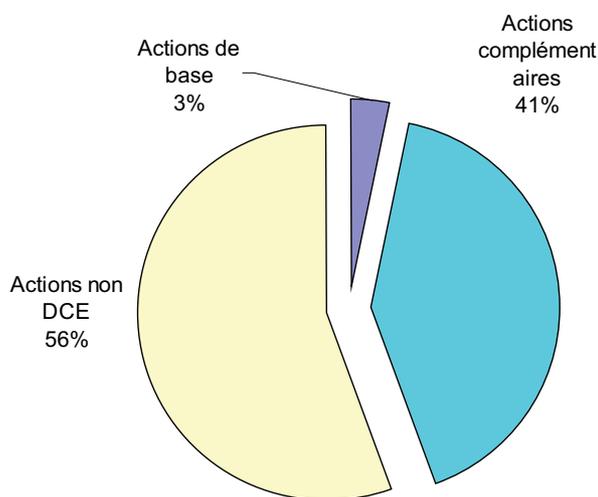
Enjeux

Les enjeux prioritaires pour assurer le bon état des masses d'eau consistent à :

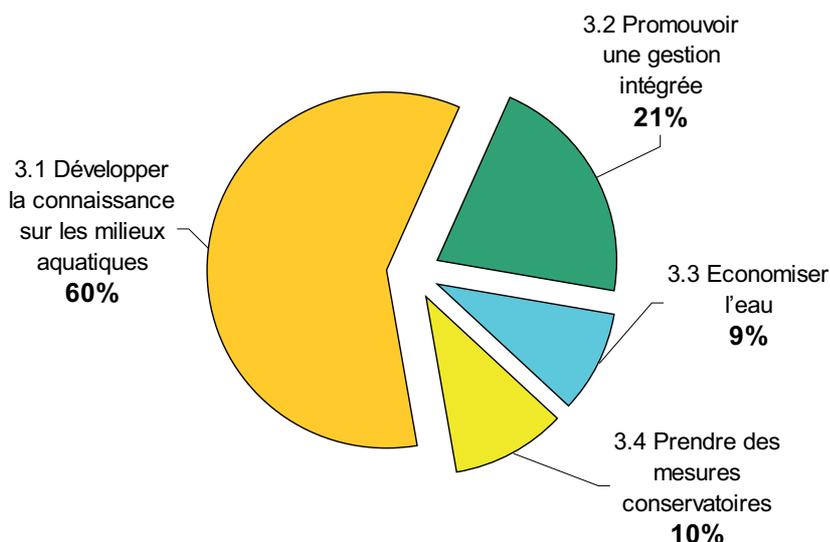
- Remédier à l'absence de données sur les milieux et de déterminer les paramètres de l'état de référence ainsi que ceux des niveaux de qualité ;
- Favoriser les dispositions conservatoires prévues par le Code de l'Environnement en application de différents textes ;
- Mettre en place une gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, et déterminer les actions à lancer pour y répondre.

Coût total estimé sur la période 2010 - 2015 : 13 706 070 €, soit 4.5% du coût total du SDAGE

Dont coût du PdM : 6 101 502 €



Poids des mesures DCE



Répartition du coût par disposition

Orientation fondamentale 4 : Gestion des risques liés à l'eau

Constats

La gestion des risques liés à l'eau est un thème central du SDAGE et une préoccupation majeure pour les autorités guyanaises responsables de la sécurité des biens et des personnes.

Le SDAGE réaffirme les grands principes réglementaires concernant la gestion des risques liés à l'eau afin de sensibiliser les différents partenaires sur l'importance des enjeux de cette gestion (sécurité des biens et des personnes, vie économique et sociale).

Enjeux

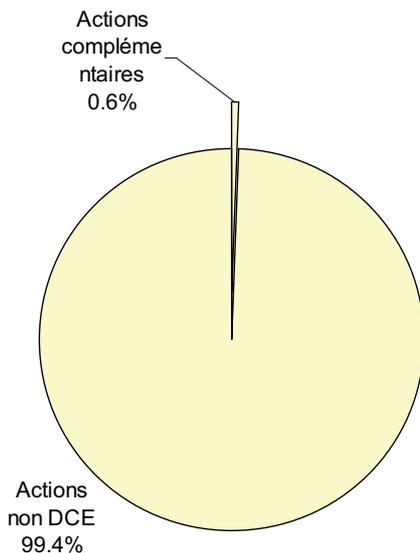
Les enjeux associés à cette thématique portent sur deux types de risques :

- les risques sanitaires (non-conformité des eaux de baignade, maladies d'origines hydriques, pollutions mercurielles...);
- les risques naturels (inondations, érosion des sols et du littoral, mouvements de terrains...).

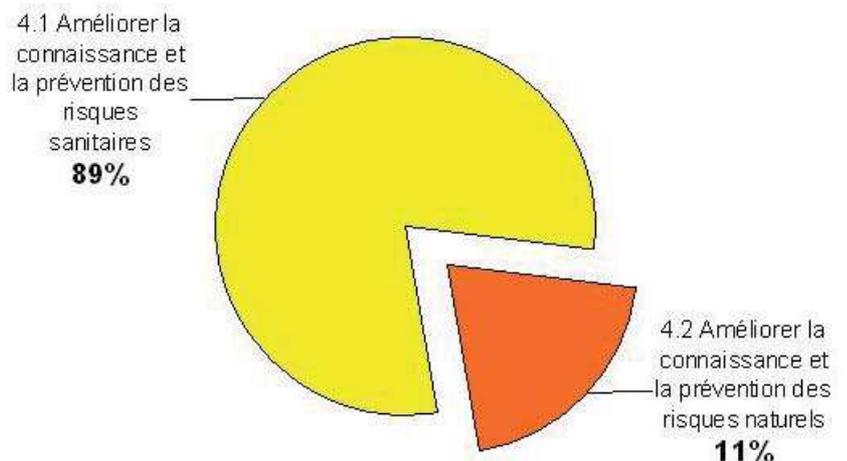
En complément des programmes et plans de préventions des risques de Guyane, le SDAGE aborde la problématique de la gestion des risques liés à l'eau en termes d'amélioration de la connaissance et de la prévention des risques.

Coût total estimé sur la période 2010 - 2015 : 6 934 660 €, soit 2.3% du coût total du SDAGE

Dont coût du PdM : 40 433 €



Poids des mesures DCE



Répartition du coût par disposition

Orientation fondamentale 5 : Organisation pour la gestion de l'eau

Constats

L'organisation pour la gestion de l'eau est un thème transversal du SDAGE et essentiel pour l'appréciation de la situation pour chacun des thèmes traités précédemment.

Le SDAGE a pour ambition de réaffirmer les grands principes réglementaires relatifs à la gestion des données sur l'eau, de proposer une organisation pour leur application en fonction des particularités de la Guyane, de désigner les objectifs pour combler les lacunes et optimiser l'action des services, et d'indiquer les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Enfin, les nouveaux défis lancés par la directive cadre sur l'eau et la stratégie nationale de développement durable conduisent à renforcer, développer et pérenniser la gouvernance de bassin et les politiques de gestion locale en vue d'atteindre les objectifs de bon état des eaux.

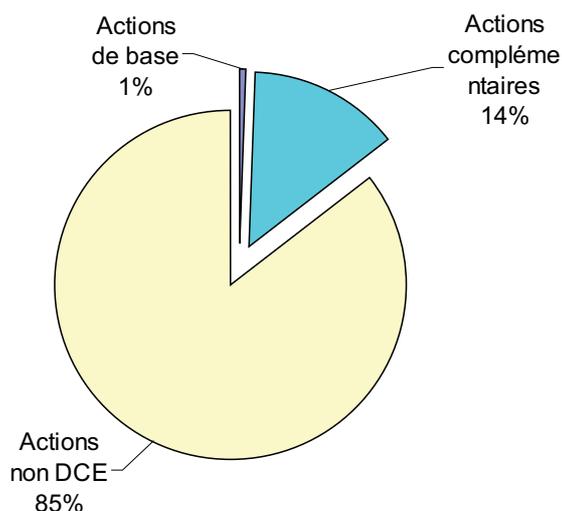
Enjeux

Cette orientation fondamentale porte principalement sur les enjeux suivant :

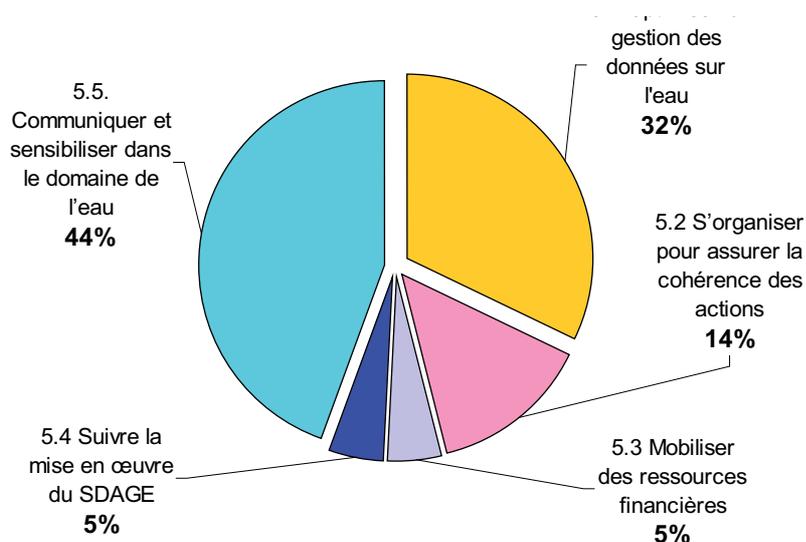
- Mettre en place d'un Système d'Information sur l'Eau permettant la fourniture de services numériques aux acteurs de l'eau en Guyane et de répondre à leurs différents besoins de connaissance ;
- Structurer le système de tarification de l'eau en Guyane et renforcer le principe du « pollueur-payeur » ou « usager-payeur » par la récupération des coûts des services d'utilisation de l'eau ;
- Introduit un principe de transparence des coûts (production et distribution d'AEP ; coûts de la ressource, dommages que les différents usages de l'eau imposent à l'environnement et aux écosystèmes ; coûts compensatoires induit par la dégradation du milieu par les autres usagers...) ;
- Favoriser la synergie entre acteurs ainsi que l'information et la participation du public, la gouvernance aidant à soutenir la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Communiquer et sensibiliser les décideurs et le grand public sur les enjeux liés à la gestion de l'eau et la protection des milieux aquatiques.

Coût total estimé sur la période 2010 - 2015 : 13 621 239 €, soit 4.4% du coût total du SDAGE

Dont coût du PdM : 1 979 920 €



Poids des mesures DCE



Répartition du coût par disposition

ANNEXE 2 : Actions rattachées au programme de mesures

Le programme de mesures (PdM), adopté par le préfet coordonnateur de bassin, recense les actions clés dont la mise en œuvre est nécessaire pendant la période 2010-2015 pour l'atteinte des objectifs spécifiques du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les objectifs environnementaux de la DCE. Ces mesures, qu'elles relèvent de dispositifs réglementaires, financiers ou contractuels, répondent aux problèmes principaux qui se posent à l'échelle des territoires du bassin et s'appuient sur les orientations fondamentales et les dispositions du SDAGE.

Dans ce sens, le PdM est établi dans une double perspective : celle de la révision du SDAGE et celle de la mise en œuvre du Plan de Gestion au titre de la DCE. Ainsi, si les mesures relatives aux enjeux DCE (atteinte du bon état) sont incluses dans les domaines d'actions spécifiquement visés par le SDAGE, celui-ci contient aussi un ensemble d'actions clés ne relevant pas strictement des objectifs DCE. Le terme « programme d'actions » désigne toutes les actions clés du SDAGE et le terme « programme de mesures » fait référence aux actions clés de la DCE. Dans le projet du programme de mesures du bassin de Guyane, les 362 actions clés du SDAGE se distinguent par leur appartenance aux problématiques de la DCE (notées « mesure de base » ou « mesure complémentaire », au sens de la DCE ou à celles spécifiques au SDAGE (notées « actions SDAGE »).

Le programme de mesures est le résultat d'un travail itératif de concertation et de collaboration mené au niveau local avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau. Il est construit à partir des propositions formulées dans le cadre de groupes de travail locaux dans lesquels les acteurs ont d'une part identifié les mesures à mettre en œuvre au regard des problèmes affectant significativement les milieux aquatiques et la ressource en eau, et d'autre part fixé les objectifs qui pouvaient être atteints. Il a bénéficié ainsi de réflexions collectives qui ont permis d'assurer une cohérence avec les démarches locales de gestion de l'eau en cours ou en préparation, et les actions menées par les services de l'Etat

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAt) (euros/an)
1.1.2-1	Construire l'usine d'eau potable de Matiti avec une prise d'eau sur le Kourou	Macouria	Collectivités	Base	Opérationnelle	2011	43 965 060
1.1.2-2	Porter la capacité de production de l'usine d'eau potable de la Comté de 1600 à 2000 m3/h, travaux de la tranche 2.	Roura	Collectivités	Base	Opérationnelle	2008-2013	2 637 904
1.1.4-1	Définir puis inscrire dans le PLU les périmètres de protection de la prise d'eau du Kourou alimentant l'usine de potabilisation de Kourou	Kourou	Collectivités	Base	Administrative/réglementaire	2009-2015	202 164
1.1.4-2	Définir puis inscrire dans le PLU les périmètres de protection de la prise d'eau de Saint Laurent	Saint Laurent	Collectivités	Base	Administrative/réglementaire	2009-2015	202 164
1.1.4-3	Définir puis inscrire dans le PLU les périmètres de protection de la prise d'eau de Mana	Mana	Collectivités	Base	Administrative/réglementaire	2009-2015	202 164
1.1.4-4	Définir puis inscrire dans le PLU les périmètres de protection de la prise d'eau de Saint Georges	Saint Georges	Collectivités	Base	Administrative/réglementaire	2009-2015	202 164
1.1.4-5	Définir puis inscrire dans le PLU les périmètres de protection de la prise d'eau de la crique Yiyi	Sinnamary	Collectivités	Base	Administrative/réglementaire	2009-2015	202 164
1.2.2-1	Finaliser la localisation et la caractérisation des rejets d'eaux usées non traitées dans les réseaux pluviaux des communes de Guyane et agir pour supprimer ces rejets	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2008-2010	0
1.3.1-1	Mise en demeure systématique de tous les propriétaires de stations d'épuration de Guyane pour régularisation/mise aux normes (pas uniquement celles soumises à ERU)	Guyane	Etat	Base	Administrative/réglementaire	2008-2015	67 500
1.3.1-2	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Cayenne : nouveaux collecteurs structurants de viabilisation	Cayenne	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	7 547 831
1.3.1-3	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Cayenne : réhabilitations et extension de la collecte	Cayenne	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2012	13 530 987
1.3.1-4	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Cayenne : extension des ouvrages de traitement - avec STEP (Réhabilitation/ réaménagement de la Lagune Leblond)	Cayenne	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2012	20 399 788

1.3.1-5	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Matoury : nouveaux collecteurs structurants de viabilisation	Matoury	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	6 986 910
1.3.1-6	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Matoury : réhabilitations et extension de la collecte	Matoury	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2012	2 361 772
1.3.1-7	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Matoury : extension des ouvrages de traitement.	Matoury	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	1 279 293
1.3.1-8	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Roura : réhabilitations et extension de la collecte	Roura	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2015	590 443
1.3.1-9	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Roura : extension des ouvrages de traitement.	Roura	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	2 361 772
1.3.1-10	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Rémière-Montjoly : nouveaux collecteurs structurants de viabilisation	REMIRE-MONTJOLY	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	2 558 587
1.3.1-11	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Rémière-Montjoly : réhabilitations et extension de la collecte	REMIRE-MONTJOLY	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2012	590 443
1.3.1-12	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Rémière-Montjoly : extension des ouvrages de traitement.	REMIRE-MONTJOLY	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	3 050 623
1.3.1-13	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Macouria : réhabilitations et extension de la collecte	MACOURIA	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2015	4 920 359
1.3.1-14	Réaliser les actions prévues à moyen terme (2009-2015) dans le cadre du SDA de la CCCL pour la commune de Macouria : extension des ouvrages de traitement.	MACOURIA	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	1 476 108

1.3.1-15	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur le territoire de la commune de Kourou	Kourou	Collectivités	Base	Opérationnelle	2008-2013	2 706 197
1.3.1-16	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur le territoire de la commune de Saint Laurent du Maroni	Saint Laurent du Maroni	Collectivités	Base	Opérationnelle	2009-2015	6 150 449
1.3.1-25	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Apatou	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-26	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Papaïchton	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-27	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Maripa Soula	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-28	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Saint Georges	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-29	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Mana	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-30	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Sinnamary	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-31	Poursuivre la réalisation des réseaux de collecte, afin d'assurer la collecte et le traitement de l'ensemble des zones d'assainissement collectif, sur les bourgs des communes rurales de + de 1000 habitants	Iracoubo	Collectivités	Base	Opérationnelle	2010	6 150 449
1.3.1-32	Réalisation de la lagune Sud de Saint Laurent	Saint Laurent du Maroni	Collectivités	Base	Opérationnelle	avant 2011	4 920 359
1.3.1-33	Accompagner les communes dans la mise en conformité des stations d'épuration et des réseaux (expertise technique, diagnostic, auto-surveillance, réglementation, ...)	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2009-2011	229 529

1.3.2-5	Mettre en place la charte des bonnes pratiques de gestion des matières de vidange	Guyane	Collectivités	Complémentaire	Animation/ Communication	2010	67 500
1.3.3-3	Former les agents communaux au contrôle des installations d'ANC (élaboration du plan de formation)	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Formation	2009-2010	270 000
1.3.3-4	Mettre en œuvre et évaluer un projet pilote d'installation de latrines en sites isolés de type bourg	Site isolé	Autres organismes publics	Complémentaire	Opérationnelle	dés 2010	13 478
1.3.3-5	Suite à la mise en œuvre du projet pilote d'installation de latrines en sites isolés, installation de latrines en sites isolés de type bourg de manière opérationnelle	Site isolé	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	269 553
1.3.3-6	Mettre en œuvre et évaluer un projet pilote d'installation de latrines en sites isolés de type site touristique	Site touristique	Autres organismes publics	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	26 955
1.3.3-7	Suite à la mise en œuvre du projet pilote d'installation de latrines en sites isolés, installation de latrines en sites isolés de type touristique de manière opérationnelle	Site touristique	Industriels/ privés	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	539 105

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAt) (euros/an)
2.1.1-1	Poursuivre les prélèvements et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles sur les zones agricoles	Cacao (Roura)	Etat	Complémentaire	Connaissance	2002-2015	27 000
2.1.1-2	Poursuivre les prélèvements et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles sur les zones agricoles	Mana	Etat	Complémentaire	Connaissance	2002-2015	27 000
2.1.1-3	Poursuivre les prélèvements et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles sur les zones agricoles	Stoupan (Matoury)	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	27 000
2.1.1-4	Poursuivre les prélèvements et les analyses des pesticides dans les eaux superficielles sur les zones agricoles	Corossony (Regina)	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	27 000
2.1.1-5	Maintenir le programme de surveillance des réseaux eaux agricoles mis en place par la DAF depuis 1998 (mesures des paramètres physico-chimiques et nitrates)	Cacao (Roura)	Etat	Complémentaire	Connaissance	1998-2015	42 300
2.1.1-6	Maintenir le programme de surveillance des réseaux eaux agricoles mis en place par la DAF depuis 1998 (mesures des paramètres physico-chimiques et nitrates)	Javouhey (Mana)	Etat	Complémentaire	Connaissance	1998-2015	49 350
2.1.1-7	Maintenir le programme de surveillance des réseaux eaux agricoles mis en place par la DAF depuis 1998 (mesures des paramètres physico-chimiques et nitrates)	Stoupan (Matoury)	Etat	Complémentaire	Connaissance	1998-2015	56 400
2.1.1-8	Maintenir le programme de surveillance des réseaux eaux agricoles mis en place par la DAF depuis 1998 (mesures des paramètres physico-chimiques et nitrates)	Korossoy (Regina)	Etat	Complémentaire	Connaissance	1998-2015	68 850
2.1.1-9	Réaliser un Inventaire Historique Régional (IHR) visant à recenser les linéaires impactés par l'activité minière	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	80 866
2.1.1-10	A partir de l'inventaire historique des linéaires impactés par l'activité minière, évaluer l'atteinte environnementale et sanitaire du milieu aquatique (diagnostic sur la végétation ripisylve, sur la faune aquatique, sur la morphologie des lits mineurs, ...)		autre	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	80 866
2.1.1-11	Sur la base des linéaires impactés par l'activité minière recensés par l'action précédente, établissement d'une méthodologie pour leur réhabilitation		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	40 433

2.1.1-12	Inventorier les espaces particulièrement dégradés et pollués, recensés par une analyse des évaluations des risques	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	120 000
2.1.1-13	Etude pilote sur la zone d'activité de Cayenne-Malterre (extension de la zone Galmot). Etablissement d'un programme de suivi qualitatif des milieux aquatiques et mise en œuvre.	Cayenne	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	selon calendrier de la zone d'activité	80 866
2.1.1-14	Suite à l'étude pilote sur la zone d'activité de Cayenne-Malterre, mettre en place un programme de suivi qualitatif des milieux aquatiques sur les zones d'activités de Guyane	Guyane	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	808 658
2.1.1-15	Initier la mise en place des SAGE et des «contrats de rivière ou de baie»	Guyane	Autres organismes publics - Etat	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	270 000
2.1.1-16	Réalisation d'une étude comparative sur l'exploitation d'un chantier alluvionnaire «vierge», un chantier de repassage et un chantier clandestin	zones aurifères	Industriels/ privés	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	107 821
2.1.1-17	Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la réhabilitation des sites miniers en fin d'exploitation	zones aurifères	Etat	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	0
2.1.1-19	Définir et mettre en place un suivi environnemental de la lutte anti-vectorielle	Cayenne	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2010	38 955
2.1.2-2	Réduire l'utilisation des pesticides par voie réglementaire et par la mise en place d'une fiscalité type TGAP	zones agricoles	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2009-2015	0
2.1.2-3	Interdire immédiatement les molécules les plus contestées (imidaclopride et fipronil ... noms commerciaux Gaucho et Régent)	zones agricoles	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2009-2015	0
2.1.2-4	Formation et conseil technique, rappelant la réglementation, pour développer une gestion raisonnée des intrants : dose, emploi, ZNT, stockage, etc.	Guyane	autre	Complémentaire	Formation	2009-2015	228 000
2.1.2-5	Encadrer réglementairement les franchissements des cours d'eau lors des aménagements en milieu rural		Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	67 500
2.1.2-6	Engager le suivi des intrants : mise en place d'un cahier de suivi des applications (dose, produit, DAR, seuil de nuisibilité) et contrôles	zones agricoles	autre	Complémentaire	Animation/ Communication	2009-2015	270 000
2.1.2-7	Soutenir la mise en place d'un label pour les produits agricoles sans pesticides de synthèse	Guyane	autre	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	135 000

2.1.2-8	Recherche de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires (différentes techniques de lutte) : évaluation de la faisabilité technique et financière à l'échelle de la Guyane	zones agricoles	autre - Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2010	124 800
2.1.2-9	Recherche de solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires (différentes techniques de lutte) : Expérimentation	zones agricoles	autre - Etat	Complémentaire	Opérationnelle	2009-2013	404 329
2.1.2-10	Mettre en œuvre des opérations de conseil sur la mise en place de pratiques agricoles adaptées	zones agricoles	Etat	Complémentaire	Formation	fréquence annuelle	15 000
2.1.3-2	Maintenir le programme de surveillance de la qualité des eaux au niveau du barrage de Petit-Saut		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	action continue	135 000
2.1.3-3	Evaluerr l'impact du suivi réglementaire des rejets sur les milieux aquatiques	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	270 000
2.1.3-4	Procéder à l'inventaire et aux mesures des flux et des rejets polluants d'origine industrielle (quantifier et qualifier les rejets polluants d'origine industrielle et agricole déversés dans les cours d'eau, les zones humides, les sols et dans les réseaux collectifs ou d'eaux pluviales, avec actualisation des informations tous les 2 ans)	Guyane	Etat	Complémentaire	connaissance	2009-2015	101 082
2.1.3-6	Définir et mettre en place un auto-contrôle des chantiers miniers concernant leur impact sur la qualité des eaux	Guyane	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	0
2.1.4-1	Etude définissant les meilleures techniques d'extraction aurifère, l'objectif étant de diminuer la part restante susceptible d'attirer une activité clandestine	Guyane	Industriels/ privés	Complémentaire	Connaissance	délai : 2 - 3 ans	101 082
2.1.4-2	Suite à l'étude définissant les meilleures techniques d'extraction aurifère, mettre en œuvre ces techniques de manière opérationnelle	Guyane	Industriels/ privés	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	1 029 348
2.1.4-3	Elaborer une politique de formation dans le domaine «Activités minières»	Guyane	Industriels/ privés	Complémentaire	Formation		21 600
2.1.4-5	Poursuite du projet «Environnement Minier» (accompagnement vers ISO 14001)	zones aurifères	Industriels/ privés	Complémentaire	Opérationnelle	2 ans / début : 2008	0
2.1.4-6	Poursuite du projet de gestion des eaux à l'intérieur des exploitations alluvionnaires	zones aurifères	Industriels/ privés	Complémentaire	Opérationnelle	2 ans / début : 2008	269 553
2.1.4-8	Bilan de l'utilisation en eau sur un site minier (bilan hydrique)	zones aurifères	Autres organismes publiques	Complémentaire	Connaissance	2010-2011	67 388
2.1.5-1	Poursuivre les activités d'un observatoire des activités minières, basées notamment sur l'interprétation de l'imagerie satellite (avec des sources diversifiées : armée etc.) et la prise en compte des différents rapports de missions ou constats effectués par des agents (survol etc.)	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	1 004 329

	Recensement des sites illégaux d'extraction aurifère	zones aurifères	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	270 000
2.1.6-3	Création de cales et d'appontements pour desservir les multiples pôles de développement situés aux abords des fleuves	Communes du Maroni	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	action continue	486 941
2.1.6-2	Création de dispositifs de franchissement des sauts à l'étiage des fleuves : prescriptions réglementaires, ouvrages de natures diverses, itinéraires de contournement). Sujet traité du point de vue de la sécurité des personnes (transport scolaire et tourisme)	-	Etat - Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2008-2015	225 000
2.1.6-3	Formation professionnelle avec délivrance d'une attestation de capacité de transporteur (pour les produits potentiellement polluants) et inscription sur le registre professionnel	Guyane	Etat	Complémentaire	Formation	Plusieurs années	0
2.1.6-4	Poursuivre la mise en place du système d'homologation et d'immatriculation des pirogues afin de permettre une véritable homologation des unités fluviales	Guyane	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2008-2017	345 542
2.1.6-6	Faire appliquer une réglementation concertée, coordonnée et adaptée pour la profession et pour le transport fluvial (règles de sécurité, encadrement, contrôles réglementaires)	Guyane	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	270 000
2.1.6-7	Promouvoir l'utilisation de moteurs moins polluants avec le cas échéant définition et mise en place de contraintes réglementaires par endroit	En priorité, les zones remarquables	Industriels/ privés - Etat	Complémentaire	Animation/ Communication	action continue	27 000
2.1.6-8	Comptabilisation des flux de matières (potentiellement) polluantes transportées par voie navigable sur le Maroni et Oyapock		Industriels/ privés - Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	202 164
2.1.7-1	Mise aux normes du site touristique : équipements sanitaires, eau potable, élimination des déchets	Roura	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	49 217
2.1.7-2	Mise aux normes du site touristique : équipements sanitaires, eau potable, élimination des déchets	Montjoly	Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	378 853
2.2.1-1	Mettre en œuvre les orientations du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA)	Guyane	Industriels/ privés - Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2008-2015	9 497 028
2.2.1-2	Mettre en œuvre le Plan régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)	Guyane	Industriels/ privés - Collectivités	Complémentaire	Opérationnelle	2008-2015	8 384 049

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAT) (euros/an)
3.1.2-1	Approfondir la connaissance du fonctionnement de la zone humide (approche pluridisciplinaire)		Etat	Complémentaire	Connaissance	2011	40 433
3.1.2-2	Etudier et caractériser le fonctionnement des autres zones humides selon leur typologie et leur vulnérabilité		Etat	Complémentaire	Connaissance	2008-2010	0
3.1.2-3	Etudier et décrire le fonctionnement du littoral en termes de qualité des eaux (aspects chimiques et biologiques)	Communes de l'ouest : Awala, Mana, Iracoubo, Sinnamary	Etat	Complémentaire	Connaissance	2011	0
3.1.2-4	Etudier et décrire le fonctionnement du littoral en termes de qualité des eaux (aspects chimiques et biologiques)	Communes du centre : Kourou, Macouria, Cayenne, Rémire-Montjoly	Etat	Complémentaire	Connaissance	2012	660 000
3.1.2-5	Etudier et décrire le fonctionnement du littoral en termes de qualité des eaux (aspects chimiques et biologiques)	Communes de l'est : Roura, Régina, Ouanary, Saint-Georges	Etat	Complémentaire	Connaissance	2011	0
3.1.2-9	Etudier l'organisation fonctionnelle des espèces endémiques et la description de leur habitat	Maripasoula / Saul	Autres organismes publics - Etat	Complémentaire	Connaissance	2010	67 388
3.1.2-10	Poursuivre l'étude sur les teneurs en mercure des sédiments et des poissons et la turbidité des eaux de surface, en amont et en aval des chantiers d'extraction aurifère (à l'échelle des petits bassins versants)	zones aurifères	autre	Complémentaire	Connaissance		191 082
3.1.2-11	Améliorer les connaissances sur les relations et transferts entre lit mineur, « ripisylve » et lit majeur (zone d'expansion de crue)		Etat	Complémentaire	Connaissance		67 388
3.1.2-12	Etude de la capacité auto-épuratrice sur le site des salines de Montjoly : caractérisation de la richesse du milieu et de sa sensibilité	Remire-Montjoly	Etat	Complémentaire	Connaissance	2011	67 388
3.1.2-13	A partir de l'étude pilote de l'impact de l'orpaillage alluvionnaire sur la qualité des milieux aquatiques et la vie piscicole, (1) caractériser les impacts d'activités existantes ou projetées, (2) identifier les réservoirs biologiques et les zones en bon état écologique, (3) réaliser le classement des cours d'eau	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	67 388

3.1.2-14	Mesure de l'impact cumulatif des rejets par les activités industrielles et minières. Evaluation de la capacité du milieu récepteur vis-à-vis d'une substance		Etat	Complémentaire	Connaissance	dém. 2010	67 388
3.1.2-15	Décrire la répartition des espèces et de la richesse biologique le long d'un axe, au regard des points particuliers (sauts...),		Etat	Complémentaire	Connaissance	2011	67 388
3.1.2-16	Synthèse bibliographique sur les impacts de l'utilisation du cyanure sur les milieux aquatiques	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2009-2010	67 388
3.1.3-1	Etudier la variation des quantités d'espèces sur les cours d'eau par bassin et de leur qualité en fonction de la nature des activités anthropiques	Oyapock, Maroni, Mana, Iracoubo...	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2010	636 235
3.1.3-2	Etudier la variation des quantités d'espèces en milieu marin et de leur qualité en fonction de la nature des activités anthropiques		Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.1.3-6	Evaluer l'évolution de la teneur en hydrocarbures, produits phytosanitaires ou métaux lourds (autres polluants d'origine anthropique) dans les poissons sur les bassins de vie des populations	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	202 164
3.1.3-8	Développer la connaissance sur les espèces vivantes aquatiques migratoires	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.1.3-9	Etablir une liste des espèces piscicoles pour chaque cours d'eau, en distinguant les espèces patrimoniales	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.1.4-1	Etude des mécanismes d'érosion et de dépôts littoraux en fonction des interactions avec les activités anthropiques	communes du littoral	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	202 164
3.1.4-2	Typologie et analyse du littoral (zone de transfert, zone de dépôt) suite à l'étude des mécanismes d'érosion dépôt (cf. action précédente)	communes du littoral	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	269 553
3.1.4-3	Typologie et analyse des différents segments de cours d'eau (zone réservoir, zone de transfert, zone de dépôt)	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	0
3.1.5-1	Elargir l'application de l'indice poisson	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.1.5-2	Approfondir l'élaboration d'un indice invertébrés et diatomées	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	134 776
3.1.5-3	Développer un ou plusieurs indices de qualité des milieux d'interface (estuaires, marais, etc.)	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388

3.1.5-4	Définir un système normalisé d'indices de qualité des milieux aquatiques pour la Guyane (indice paramètres physico-chimiques)	Guyane		Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.1-3	Intégrer les plages dans les divers plans d'aménagement du territoire à l'échelle communale et intercommunale (stationnement, éclairage, assainissement, déchets)			Autres organismes publics	Complémentaire	Administrative/réglementaire	2010-2015	312 000
3.2.2-1	Définir un programme de gestion durable de la ressource vivante aquatique en eau douce	Guyane		na	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.2-2	Définir un programme de gestion durable de la ressource vivante aquatique en milieu marin			autre	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.3-1	Engager la coopération avec le Surinam et le Brésil dans le cadre de l'application du schéma départemental d'orientation minière et d'aménagement	Guyane		Etat	Complémentaire	Animation/Communication	2010-2015	27 000
3.2.4-1	Réalisation d'un bilan par ME des usagers de la ressource sur les eau superficielles et souterraines	Guyane		Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	dès 2010 (au plus tôt)	67 388
3.2.4-5	Réalisation d'un bilan par ME des pressions s'exerçant sur la ressource sur les eau superficielles et souterraines (recensement des prises d'eau, des débits prélevés, des pollutions...)	Guyane		Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010 (au plus tôt)	67 388
3.2.4-6	Réalisation d'une cartographie des cours d'eau faisant ressortir les zones de conflit d'usage et les zones à protéger, au vu des bilans réalisés dans les actions 324-1 à 324-5	Guyane		Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010 (au plus tôt)	67 388
3.2.5-1	Initier une réflexion sur le développement intégré des fleuves guyanais			Autres organismes publics - Etat	Complémentaire	Animation/Communication	2009-2015	0
3.3.1-2	Définir une tarification et un taux de subvention en lien avec les objectifs de rendement des réseaux AEP	Guyane		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.3.2-1	Mise en place de compteurs au niveau des prélèvements d'eau (usage AEP, industriel et agricole)	Guyane		Collectivités - Autres organismes publics	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	795 600
3.3.2-2	Définir et appliquer une stratégie d'incitation à la mise en place de compteurs divisionnaires et de compteurs généraux	Guyane		Autres organismes publics	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	1 535
3.3.3-1	Mettre en place un outil de gestion collective des systèmes d'irrigation, pour optimiser les prélèvements et les usages de l'eau dans le secteur de Javouhey-Mana	Mana		Etat	Complémentaire	Opérationnelle	2010-2015	6 240

3.3.3-2	Définir et appliquer une stratégie d'incitation à l'utilisation d'une ressource non-potable pour les principaux consommateurs industriels	EDF Degrad des Cannes		Industriels/ privés	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	54 000
3.3.3-3	S'assurer que la récupération d'eau de pluie pour un usage non-potable est prévue dès la conception des bâtiments publics	Guyane		Etat - Collectivités	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	27 000
3.4.1-1	Affiner l'identification des réservoirs biologiques	Guyane		Etat	Base	Connaissance	2010	80 866
3.4.1-2	Arrêter la liste des cours d'eau classés au titre du L.214-17	Guyane		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	2010-2011	0
3.4.1-3	S'assurer du respect des prescriptions liées au classement des cours d'eau, et notamment des interdictions d'activités	Guyane		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	action continue	27 000
3.4.1-4	Pour les cours d'eau non classés, veiller à maintenir un débit réservé tel que demandé au L.214-18	Guyane		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	action continue	27 000
3.4.1-5	Faire valider pour toute activité l'obligation de remise en état au titre du L.214-3-1	Guyane		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	action continue	27 000
3.4.2-1	Définir et cartographier les zones à préserver en vue de leur utilisation future pour des captages d'eau destinée à la consommation humaine	Guyane		Etat	Base	Connaissance	2008-2010	0
3.4.3-1	Etudier l'impact du projet d'aménagement hydro-agricole	Mana		autre	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.3-4	Etudier le fonctionnement agro-pédologique	Mana		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.3-5	Etudier le fonctionnement agro-pédologique	Javouhey		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.3-6	Etudier le fonctionnement agro-pédologique	Cacao		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.4-1	Définir les contraintes et les compensations à demander sur les zones sensibles non interdites dans les SDOM	Guyane		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010	67 388
3.4.5-1	Maintenir les mesures de préservation du littoral existantes			Autres organismes publics	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2008-2015	67 500
3.4.5-3	Développer les mesures réglementaires de préservation si nécessaires : arrêté de biotope, réserves naturelles, réserves de biosphère...etc.	Guyane		Etat	Base	Administrative/ réglementaire	2010-2015	27 000
3.4.5-4	Développer la gestion des espaces préservés du littoral : recherche de gestionnaire, élaboration et mise en œuvre des plans de gestion.	Guyane		Autres organismes publics	Base	Administrative/ réglementaire	2010-2015	270 000
3.4.6-1	Inventaire des zones humides de Guyane. Hiérarchisation et cartographie des zones d'intérêt	Guyane		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010	40 433
3.4.6-2	Définition de zones humides d'intérêt environnemental particulier et de leur programme d'action	Guyane		Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2011	20 216

3.4.6-3	Poursuivre la stratégie d'acquisition publique sur les zones humides	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.6-4	Préservation des zones humides définies comme étant d'intérêt particulier (réglementaire ou foncier)	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2008-2015	270 000

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/ SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAt) (euros/an)
4.2.3-2	Améliorer les techniques de réhabilitation des sites industriels, agricoles et forestiers afin de limiter la mobilisation du mercure et des MES par ruissellement	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010	40 433
4.2.3-3	S'assurer du maintien du boisement, et plus généralement de la ripisylve, dans le cadre des procédures administratives, et le cas échéant prescrire une distance minimale dans les arrêtés d'autorisation, d'au moins 50 m.	Guyane	Etat	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	2010-2015	0

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/ SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAt) (euros/an)
5.2.1-1	Faire intégrer dans les documents cartographiques d'urbanisme un zonage de protection autour des captages d'eau potable afin d'éviter l'installation d'activités polluantes même en l'absence de DUP de périmètres de protection	Guyane	Etat	Base	Administrative/ réglementaire	2008-2015	81 000
5.2.5-1	Mise en oeuvre de règles communes sur la gestion des fleuves avec les pays frontaliers , afin de limiter la dégradation du cours d'eau et les risques de pollution	Guyane	Etat	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	135 000
5.3.2-1	Poursuivre la mise en place de la collecte des redevances	Guyane	Autres organismes publics	Complémentaire	Administrative/ réglementaire	dém. 2009	135 000

5.4.2-1	Analyser l'avancement des mesures prises dans le cadre de la DCE et si nécessaire impulser leur réalisation par l'intermédiaire du Comité de Bassin	Guyane	Autres organismes publiques	Complémentaire	Connaissance	2009-2015	48 555
5.5.2-1	Définir et appliquer un plan de communication sur les techniques et les impacts de l'extraction aurifère légale sur l'environnement	Guyane	Industriels/ privés	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	52 800
5.5.3-1	Définir et appliquer un plan de sensibilisation des acteurs de l'eau à la préservation des milieux aquatiques	Guyane	Etat - Autres organismes publiques	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	84 000
5.5.3-3	Campagne de sensibilisation de la population et des communes aux économies d'eau	Guyane	Autres organismes publiques - Collectivités	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	178 800
5.5.4-1	Former à une agriculture durable	Guyane	autre	Complémentaire	Formation	2010-2015	150 000
5.5.4-2	Mettre en œuvre une politique régionale spécifique de l'usage des produits phytosanitaires	Guyane	Etat	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	810 000
5.5.4-3	Péreniser la formation des exploitants forestiers et agricoles aux bonnes pratiques environnementales	Guyane	Autres organismes publiques - Etat	Complémentaire	Formation	2003-2015	283 164
5.5.5-1	Définir et mettre en place la charte de bonne conduite	Regina, Ouanary, St Georges	Etat - Autres organismes publiques	Complémentaire	Connaissance	2010-2015	0
5.5.5-2	S'assurer du respect de la charte de « bonne conduite »	Marais de Kaw, Regina, Ouanary, St Georges	Autres organismes publiques	Complémentaire	Animation/ Communication	2010-2015	21 600

ANNEXE 3 :
Actions rattachées au SDAGE, hors programme de mesures

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délaï/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAI) (euros/an)
1.1.1-1	Contrôler le devenir des installations d'AEP des sites isolés basées sur des pompes à bras	communes de Maroni et Ht Oyapock	Etat	SDAGE	Administrative/réglementaire	2008-2015	90 000
1.1.1-2	Poursuivre les travaux du groupe de concertation technique entre les acteurs de l'eau potable en vue de fiabiliser les installations d'eau potable en sites isolés	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/Communication	2008-2015	270 000
1.1.1-3	Réaliser une enquête sur l'accès de la population guyanaise à l'eau potable et l'actualiser périodiquement	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2009-2015	0
1.1.1-4	Equiper de forages les sites isolés pour l'alimentation en eau potable des populations	Guyane	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	4 655 001
1.1.1-5	Tester et mettre en place des solutions simples de traitement du fer et du manganèse des eaux issues des ressources souterraines (sites pilotes)	Site pilote	Collectivités - Autres organismes publics	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	22 192
1.1.1-6	Conformément aux recommandations du CSHPF promouvoir et encadrer la récupération de pluie pour les usages de boissons en l'absence d'autres solutions alternatives	Guyane	Etat - Autres organismes publics	SDAGE	Animation/Communication	dém. 2009	270 000
1.1.1-7	Favoriser le développement d'installations adéquates de récupération d'eau de pluie pour les usages domestiques et éventuellement alimentaires dans les zones non desservies et ne pouvant être équipées de pompe à bras	Sites isolés	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	669 873
1.1.1-8	Mettre en place des bornes fontaines dans la zone d'habitat insalubre sur les communes du littoral	Cayenne	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	87 083
1.1.1-9	Mettre en place des bornes fontaines dans la zone d'habitat insalubre sur les communes du littoral	St Laurent	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	64 891
1.1.1-10	Mettre en place des bornes fontaines dans la zone d'habitat insalubre sur les communes du littoral	Matoury	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	64 891
1.1.1-11	Mettre en place des bornes fontaines dans la zone d'habitat insalubre sur les communes du littoral	Rémire-Montjoly	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	72 289
1.1.1-12	Mettre en place des bornes fontaines dans la zone d'habitat insalubre sur les communes du littoral	St Georges	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	46 397
1.1.2-3	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Régina	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	2 460 179
1.1.2-4	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Kourou	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	1 968 144
1.1.2-5	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Grand Santi	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179
1.1.2-6	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable des communes Mana et Awala Yalimapo	Mana, Awala Yalimapo	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179
1.1.2-7	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Saint Georges	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179

1.1.2-8	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Apatou	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179
1.1.2-9	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Iracoubo	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179
1.1.2-10	Renforcer et sécuriser l'adduction d'eau potable	Maripa Soula	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2009-2010 (?)	2 460 179
1.1.2-11	Renforcer le réseau d'eau potable de l'île de Cayenne	Cayenne	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	2 460 179
1.1.2-12	Déplacement du captage de Saint Laurent du Maroni à Saint Jean, renforcement de la capacité de traitement (nouvelle usine prévue dans le SDAEP) et de la capacité de stockage	Saint Laurent du Maroni	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2010	11 430 916
1.1.2-13	Interconnexion des réseaux CCCL et Kourou	Macouria ?	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	fin usine Kourou	9 840 718
1.1.3-1	Développer la chloration en réseau par la mise en place de postes de chloration sur le réseau de distribution d'eau potable	CCCL	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	474 873
1.1.5-1	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance		Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	681 717
1.1.5-2	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 2 Apatou	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	194 776
1.1.5-3	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 3 St Laurent	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	292 164
1.1.5-4	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 4 Grand Santi	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	389 553
1.1.5-5	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 1 Awala	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	97 388
1.1.5-6	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 1 Saul	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	97 388
1.1.5-7	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 1 Ouanyary	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	97 388

1.1.5-8	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 1 St Elie	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	97 388
1.1.5-9	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 5 Camopi	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	486 941
1.1.5-10	Valoriser l'étude pilote réalisée sur Favard Wagam portant sur l'appropriation des équipements publics par les communautés et le suivi de l'implication des populations dans leur maintenance	Sites : 2 St Georges	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2009	194 776
1.1.5-11	Dans les cahiers des charges des études de faisabilité d'une alimentation en eau potable, intégrer une partie socio-économique visant à appréhender l'implication, l'acceptabilité et le prix que les populations sont prêtes à payer pour l'AEP	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	0
1.1.6-1	Contrôler la qualité de l'eau distribuée sur les chantiers miniers d'exploitation aurifère (contrôle aléatoire, conformément à l'avis du CSHPF du 3 avril 2007)	sites orpillage légaux	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	dém. 2008	0
1.1.6-2	Réaliser le contrôle sanitaire des eaux potables et exploiter les résultats pour sensibiliser les élus (envoi d'un courrier aux collectivités commentant le bilan annuel envoyé avec la facture d'eau et mise en demeure des collectivités distribuant une eau de très mauvaise qualité, en cas de non réponse aux courriers de la DSDS).	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2008 -2015	0
1.1.6-3	Construire et mettre à jour de façon régulière une plateforme internet destinée à partager un tableau de bord des données relatives à la potabilité de l'alimentation en eau des populations en Guyane	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	dém. 2008	270 000
1.1.6-4	S'assurer de la mise en place d'un procédé de reminéralisation des eaux potables au niveau des usines de production	Commune littoral et Maroni	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	1 946 880
1.1.7-1	Poursuivre les travaux du groupe de travail sur la mise en place d'une structure technique destinée à l'alimentation en eau potable en site isolé : identification de la structure porteuse, montage financier	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	2009-2015	67 500

1.1.7-2	Etude juridique, technique et économique sur la mutualisation des coûts d'exploitation en sites isolés à différentes échelles (intercommunale, départementale ou supra-départemental)	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	134 776
1.1.7-3	Former les agents communaux à l'exploitation des équipements d'AEP (élaboration du plan de formation - CNFPT)	Commune en Régie	Autres organismes publics	SDAGE	Formation	2009-2015	463 588
1.1.8-1	Suivre l'évolution du point de salure sur le fleuve Kourou, en identifiant l'impact éventuel des pompages, notamment de ceux alimentant la station de production d'eau potable de Matiti	Matiti	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2008	53 911
1.1.8-2	Etablir un état initial puis suivre l'évolution du point de salure sur le fleuve Maroni, en identifiant l'impact éventuel des pompages, notamment de ceux alimentant la station de production d'eau potable de Saint-Laurent	Saint-Laurent	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2010	53 911
1.1.8-3	Etablir un état initial puis suivre l'évolution du point de salure sur le fleuve Oyapock, en identifiant l'impact éventuel des pompages, notamment de ceux alimentant la station de production d'eau potable de Saint-Georges	Saint Georges	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2010	53 911
1.1.8-4	Etablir un état initial puis suivre l'évolution du point de salure sur le fleuve Mana, en identifiant l'impact éventuel des pompages, notamment de ceux alimentant la station de production d'eau potable de Mana	Mana	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2010	53 911
1.1.8-5	Etablir un état initial puis suivre l'évolution du point de salure sur le fleuve Comté, en identifiant l'impact éventuel des pompages, notamment de ceux alimentant la station de production d'eau potable de la Comté	CCCL	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2010	53 911
1.2.1-1	Réaliser l'inventaire cartographique des zones urbanisées de l'île de Cayenne sensibles à l'expansion des eaux pluviales	île de Cayenne	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	312 000
1.2.1-2	Cartographier et caractériser les aménagements d'eaux pluviales de l'île de Cayenne	île de Cayenne	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	312 000
1.2.1-3	Bilan et mise à jour de l'étude de 1999 portant sur la stratégie d'aménagement du réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'île de Cayenne	île de Cayenne	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	312 000
1.2.1-4	Réaliser l'inventaire cartographique des zones urbanisées de Kourou sensibles à l'expansion des eaux pluviales	Kourou	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	312 000

1.2.1-5	Cartographier et caractériser les aménagements d'eaux pluviales de Kourou	Kourou	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2013	161 732
1.2.1-6	Réaliser l'inventaire cartographique des zones urbanisées de Macouria sensibles à l'expansion des eaux pluviales	Macouria	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	67 388
1.2.1-7	Cartographier et caractériser les aménagements d'eaux pluviales de Macouria	Macouria	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	67 388
1.2.1-8	Réaliser l'inventaire cartographique des zones urbanisées de Saint-Laurent sensibles à l'expansion des eaux pluviales	Saint-Laurent	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	67 388
1.2.1-9	Cartographier et caractériser les aménagements d'eaux pluviales de Saint-Laurent	Saint-Laurent	Collectivités	SDAGE	Connaissance	dès 2010	67 388
1.2.3-1	Inventorier les bâtiments de la ville de Kourou présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Kourou	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-2	Inventorier les bâtiments de la ville de Cayenne présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Cayenne	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-3	Inventorier les bâtiments de la ville de Rémire-Montjoly présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Rémire-Montjoly	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-4	Inventorier les bâtiments de la ville de Matoury présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Matoury	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-5	Inventorier les bâtiments de la ville de Saint-Laurent présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Saint Laurent du Maroni	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-6	Inventorier les bâtiments de la ville de Saint-Georges présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Saint Georges	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-7	Inventorier les bâtiments de la ville de Sinnamary présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Sinnamary	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-8	Inventorier les bâtiments de la ville de Iracoubo présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Iracoubo	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-9	Inventorier les bâtiments de la ville de Ouanary présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Ouanary	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-10	Inventorier les bâtiments de la ville de Montsinéry présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Montsinéry	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388

1.2.3-11	Inventorier les bâtiments de la ville de Mana présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Mana	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-12	Inventorier les bâtiments de la ville de Macouria présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Macouria	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-13	Inventorier les bâtiments de la ville de Awala présentant des gîtes larvaires potentiels et identifier les modalités techniques de leur réhabilitation	Awala	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
1.2.3-14	Solliciter un avis de la DSDS lors de la délivrance des permis de construire pour les établissements recevant du public (ERP)	Guyane	Collectivités - Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2008 -2015	27 000
1.2.4-1	Lors de l'instruction des dossiers loi sur l'eau vérifier l'adéquation des constructions ou aménagements avec les zones d'expansion et de régulation des eaux pluviales	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	27 000
1.2.4-2	Identifier les zones d'expansion et de régulation des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2008-2015	67 500
1.2.4-3	Contrôler le colmatage des fossés pluviaux par le rejet d'eaux de lavage chargées en matières en suspension	Guyane	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	dès 2009	270 000
1.3.1-17	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Kourou	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-18	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Saül	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-19	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Ouanary	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-20	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Camopi	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-21	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Awala	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-22	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Saint Eile	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-23	Veiller à la mise en œuvre du zonage d'assainissement	Regina	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
1.3.1-24	Actualiser l'enquête concernant le retour d'expérience sur l'application et l'appropriation des SDA par les collectivités	Guyane	Autres organismes publics - Etat	SDAGE	Connaissance	dès 2010	33 694
1.3.2-1	Evaluer la faisabilité technique et économique et identifier les conditions nécessaires à la valorisation des boues issues des STEP et des usines d'eau potable à l'échelle de la Guyane	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dém. 2008	318 118

1.3.2-2	Etude pilote sur la valorisation des boues de la STEP de Kourou	Kourou	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	0
1.3.2-3	Extension de l'étude pilote sur la valorisation des boues de la STEP à d'autres communes	communes	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	avant fin 2010	584 329
1.3.2-4	Accompagner la structuration des filières «boues»	Guyane	Collectivités	SDAGE	Animation/ Communication	2013	135 000
1.3.2-6	Définir un schéma directeur de collecte, traitement et élimination des matières de vidanges et boues. Ce schéma ayant vocation à être annexé au PDEDMA	Guyane	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	dès 2010	477 176
1.3.2-7	Mise en œuvre d'ouvrage pilote sur le traitement des matières de vidange, intégrant les spécificités guyanaise (climat...) en site isolé	Site isolé	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010	82 494
1.3.2-8	Suite à la mise en œuvre d'ouvrage pilote sur le traitement des matières de vidange, mettre en place de manière opérationnelle ces ouvrages en site isolé	Site isolé	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	1 649 881
1.3.2-9	Mise en œuvre d'ouvrage pilote sur le traitement des matières de vidange, intégrant les spécificités guyanaise (climat...) en site urbain (littoral)	communes du littoral	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010	114 236
1.3.2-10	Suite à la mise en œuvre d'ouvrage pilote sur le traitement des matières de vidange, mettre en place de manière opérationnelle ces ouvrages en site urbain (littoral)	communes du littoral	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	1 142 361
1.3.3-1	Effectuer un bilan biennuel de la mise en place des SPANC	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	67 500
1.3.3-2	Etude juridique, technique et économique sur l'instauration d'une culture intercommunale de la gestion de l'assainissement - accompagner la réflexion des communes dans le transfert de la compétence	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2010	67 388
1.3.3-8	Vérification systématique du respect de l'arrêté préfectoral n° 1051/DSDS du 21 mai 2007 relatif à l'assainissement non collectif dans l'instruction des dossiers loi sur l'eau	Site isolé et site touristique	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	270 000

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6°CMA) (euros/an)
2.1.1-18	Construction d'une unité d'exploitation de type Guyane (fiche projet REMAD - La phase 1 de ce projet correspond au projet «Placers Guyanais»)	zones aurifères	Industriels/privés	SDAGE	Opérationnelle	2008-2010	6 629 019
2.1.2-1	Réaliser des campagnes de prélèvements et d'analyses (en particulier, pesticides) de fruits et légumes ou d'autres denrées alimentaires	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/réglementaire	2008-2015	270 000
2.1.2-11	Se conformer à la Charte de l'exploitation forestière élaborée dans le cadre du processus de certification de l'ONF et de la filière-bois guyanaise		autre	SDAGE	Administrative/réglementaire	action continue	373 588
2.1.3-1	Maintenir le programme de surveillance et d'entretien du barrage de Petit-Saut (Génie civil)		autre	SDAGE	Administrative/réglementaire	action continue	135 000
2.1.3-5	Mise à jour des données sur la qualité des rejets par les campagnes de mesures réalisées lors des contrôles «redevance pollution»	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	connaissance	2010	21 600
2.1.4-4	Créer un certificat de qualification professionnelle (CQP) pour exercer la profession minière	Guyane	na	SDAGE	Formation		0
2.1.4-7	Mise en place d'une section de techniciens en revégétalisation de sites dégradés au Lycée agricole de Matiti		na	SDAGE	Formation		0
2.1.5-2	Mettre à disposition du public l'observatoire de l'activité minière par le biais d'une plateforme SIG	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2009-2015	67 388
2.1.6-5	Consolider le syndicat des transporteurs fluviaux et mettre en place un représentant des transporteurs fluviaux		Etat	SDAGE	Animation/Communication	2009-2015	135 000
2.1.6-9	S'assurer que les collectivités, administrations et établissements publics utilisent des bateaux agréés en matière de transport fluviaux des produits dangereux		Etat	SDAGE	Animation/Communication	2010-2015	27 000
2.1.7-3	Définir une gestion efficace des plages, en particulier en période de grande fréquentation dans le souci d'un respect des fonctions récréatives et écologiques : surveillance, intensification du ramassage des déchets, lutte contre divagation des chiens errants, gestion des animations.	Montjoly, Cayenne, Kourou	Collectivités	SDAGE	Animation/Communication		366 000
2.2.1-3	Elaborer le plan déchets BTP	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2009-2015	269 553
2.2.1-4	Favoriser l'implication et la responsabilisation des producteurs (et importateurs) en matière de déchets de consommation par l'application du concept de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : DEEE, piles, Véhicules Hors d'Usage (VHU),...	Guyane	Industriels/privés	SDAGE	Animation/Communication	2010-2015	270 000
2.2.2-1	Mettre en œuvre les préconisations de l'audit technique et financier sur la faisabilité d'une élimination locale des huiles usagées sur la zone Guadeloupe, Martinique et Guyane	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2010-2015	134 776

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6°CMA) (euros/an)
3.1.1-1	Réaliser une étude de l'état initial géomorphologique, physico-chimique et biologique sur le ou les cours d'eau susceptibles d'accueillir un aménagement hydraulique, selon la note sur le potentiel hydroélectrique	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	Selon émergence des projets	80 866
3.1.1-2	Poursuivre le développement d'une méthodologie pour l'évaluation des débits sur les bassins versants non-jaugés ou insuffisamment jaugés.	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2010	40 433
3.1.2-6	Etudier et cartographier les potentialités d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines (a) évaluation des débits d'exploitation des sources et eaux souterraines	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2009-2015	3 120 000
3.1.2-7	Etudier et cartographier les potentialités d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines (b) qualité des sources et eaux souterraines	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dès 2007	614 776
3.1.2-8	Etudier et cartographier les potentialités d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines (c) évaluation du fond géochimique des sources et eaux souterraines	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	0
3.1.3-3	Bilan des activités de pisciculture entreprises ces dernières années (inventaire dossiers PE et ICPE et de l'existant non déclaré)	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/réglementaire	2010-2015	67 500
3.1.3-4	Evaluer la pression de la pêche en milieu marin à partir d'enquêtes, permettant de définir les espèces piscicoles patrimoniales les plus menacées et d'évaluer l'évolution des stocks	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2009-2015	134 776
3.1.3-5	Evaluer la pression de la pêche sur les cours d'eau à partir d'enquêtes, permettant de définir les espèces piscicoles patrimoniales les plus menacées et d'évaluer l'évolution des stocks	Guyane	autre	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	624 000
3.1.3-7	Définition des techniques et modes de production à mettre en place de manière raisonnable sur les piscicultures pour éviter ou contrôler les risques d'échappement de poisson d'élevage		autre	SDAGE	Connaissance	2008-2013	134 776
3.1.4-4	Etude pilote sur les processus d'érosion-dépôt	cours d'eau à définir	Etat	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.1-1	Communiquer et faire appliquer la loi littoral	communes du littoral	Autres organismes publics	SDAGE	Administrative/réglementaire	2010-2015	312 000

3.2.1-2	Finaliser le projet de sentier du littoral sur toute la presqu'île Cayenne	île Cayenne	Autres organismes publics	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	389 553
3.2.1-4	Définir et mettre en œuvre une défense collective contre l'érosion marine	communes du littoral	Autres organismes publics	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	978 485
3.2.2-3	Poursuivre le suivi de l'activité de pêche et de la production	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	312 000
3.2.2-4	Actualiser et faire connaître la réglementation de la pêche en eau douce, par le biais de la pêche professionnelle	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	27 000
3.2.4-2	Etude sur la place du fleuve dans le mode de vie des populations autochtones	Camopi	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.4-3	Etude sur la place du fleuve dans le mode de vie des populations autochtones	Maripasoula	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
3.2.4-4	Analyse des risques liés au développement d'activités au regard des enjeux (modes de vie des populations, exposition au mercure...) pour aboutir à la définition d'un certain nombre de principes	Territoire du PAG	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2009-2015	67 388
3.2.5-2	Plan de développement et de valorisation du Maroni	Maroni	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2009-2015	67 388
3.3.1-1	Intégrer l'application de la rénovation progressive des réseaux dans les schémas directeurs d'alimentation en eau potable	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	27 000
3.3.1-3	Etablir un diagnostic de l'état du réseau d'AEP pour les communes hors littoral	Guyane	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	107 821
3.3.1-4	Etablir un diagnostic de l'état du réseau d'AEP pour les communes du littoral	Guyane	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	107 821
3.3.1-5	Evaluer le fonds de roulement destiné au renouvellement des réseaux AEP	Guyane	Autres organismes publics - Etat	SDAGE	Connaissance	2010-2015	40 433
3.4.3-2	Cartographier les potentialités agricoles vis-à-vis des modes d'occupation des sols	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
3.4.3-3	Planifier une gestion raisonnée de l'espace agricole en fonction de la cartographie des potentialités agricoles et des contraintes écologiques	Guyane	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	54 000
3.4.5-2	Renforcer la stratégie d'intervention du conservatoire du Littoral, notamment selon une thématique EAU	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	27 000

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6*CMAT) (euros/an)
4.1.1-1	Maintenir à jour une cartographie des sites de baignade fréquentés (yc dans SISE-Baignade) et en effectuer un suivi analytique	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2008-2015	0
4.1.1-2	Cartographier les zones sensibles à l'intérieur desquelles des dispositifs d'épuration performants sont nécessaires afin de prévenir une pollution des eaux de baignade et recenser les rejets anthropiques effectués dans ces zones	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2008-2015	40 433
4.1.1-3	Sur la base du suivi analytique des sites de baignade, identifier la cause de la non-conformité et mettre en œuvre une démarche de résorption	Guyane	Etat - Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2009-2015	45 000
4.1.2-1	Contrôler les équipements en AEP, assainissement, les conditions d'hygiène des foyers concernées par des pathologies d'origine hydrique identifiés par la DSDS	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2008-2015	270 000
4.1.3-1	Poursuivre l'inspection régulière des exploitations minières et des comptoirs d'or	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2008-2015	135 000
4.1.3-2	Pérenniser le programme communautaire de prévention des risques sanitaires liés au mercure	Maroni, Oyapock	Etat	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2006	3 600 000
4.1.3-3	Poursuivre l'étude sur la contamination des poissons d'eau douce en mercure, en réalisant des campagnes de pêche et en analysant dans les poissons les teneurs en mercure	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2008-2015	673 881
4.1.3-4	Poursuivre l'étude sur la contamination des poissons marins en mercure, en réalisant des campagnes de pêche et en analysant dans les poissons marins et estuariens les teneurs en mercure	Guyane	Autres organismes publiques - Etat	SDAGE	Connaissance	2008-2015	107 821
4.1.4-1	Actualisation du plan départemental d'intervention en cas de pollution majeure par thèmes spécifiques	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2008-2015	107 821
4.1.4-2	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Comité	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2013	0
4.1.4-3	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Saint Laurent	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	0
4.1.4-4	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Kourou (Dégrad Saramaca)	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	107 821
4.1.4-5	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Mana	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	121 299

4.1.4-6	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Apatou	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	107 821
4.1.4-7	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Régina	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	107 821
4.1.4-8	Sécuriser l'installation de pompage d'eau potable par rapport aux pollutions accidentelles	Saint Georges	Collectivités	SDAGE	Opérationnelle	2010-2015	107 821
4.2.1-1	Mettre en place une banque de données capitalisant les données disponibles sur les crues	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
4.2.2-1	Réaliser le schéma départemental des risques naturels majeurs	Guyane	Etat - Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	67 388
4.2.2-2	Mettre en place les mesures prévues par la directive inondation	Guyane	Etat - Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	336 941
4.2.3-1	Développer les programmes d'agro-foresterie et d'agriculture sous couvert forestier		Collectivités	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	270 000
4.2.4-1	Etablissement d'une carte des enjeux réactualisée (vulnérabilité) faisant apparaître les secteurs de développement actuel et futur	Guyane	Etat - Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	67 388
4.2.4-2	Faisabilité d'un dispositif de surveillance et d'alerte sur les zones à enjeux du littoral	Rémire-Montjoly	Etat	SDAGE	Connaissance	2010-2015	80 866
4.2.4-3	Elaboration et mise en place d'un programme de surveillance et d'entretien du barrage du Rorota (expertise et contrôle structures), suivi administratif	Rorota	Etat	SDAGE	Connaissance	2011	107 821
4.2.4-4	prescrire les PPR restant à réaliser sur les communes du littoral	communes du littoral	Etat	SDAGE	Connaissance		161 732
4.2.4-5	remettre à jour les PPR existants	Guyane	Etat	SDAGE	Connaissance		202 164

N° Action	Description de l'action	Localisation (Commune)	Maîtrise d'ouvrage	Action : DCE/SDAGE	Type d'Action	délai/date prévisionnel	Cout 2010 - 15 (6°C/Mat) (euros/an)
5.1.1-1	Pérenniser et développer le réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles : mettre en place 23 stations supplémentaires	Guyane	Etat - Autres organismes publiques	SDAGE	Opérationnelle	2010	470 385
5.1.1-2	Développement d'une BD pour la gestion des données issues du réseau de mesure de la qualité des eaux superficielles	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	2009-2010	47 172
5.1.1-3	Pérenniser le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines	Guyane	Etat - Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	2009-2015	372 000
5.1.1-4	Développer et pérenniser le réseau de surveillance de la qualité des eaux littorales		Etat - Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	2011	809 105
5.1.2-1	Pérenniser et développer le réseau de surveillance des eaux de surface (réseau hydrométrique) : mettre en place au moins 8 stations supplémentaires	Guyane	Etat	SDAGE	Opérationnelle	2011	874 662
5.1.2-2	Pérenniser le réseau de surveillance des eaux souterraines (aspects quantitatifs)	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Opérationnelle	dém. 2008	600 000
5.1.3-1	Mettre en place un Observatoire des données sur l'Eau (outils de gestion, de conservation et d'archivage des données)	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	2010	371 082
5.1.4-1	Processus d'amélioration continue et mise en œuvre du SDDE	Guyane	Autres organismes publiques - Etat	SDAGE	Connaissance	2015	673 881
5.1.4-2	Suivre la mise en application du SDDE	Guyane	Autres organismes publiques - Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2014	108 000
5.2.1-2	Consulter systématiquement la DSDS pour les permis de construire situés à proximité de zones de captages d'eau potable	Guyane	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2008-2015	27 000
5.2.1-3	Elaborer un guide d'intégration du SDAGE dans les documents d'urbanisme, avec exemples de prescriptions réglementaires		Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	27 000
5.2.2-1	Mettre à jour le schéma directeur d'AEP	Saint Georges	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	134 776

5.2.2-2	Mettre à jour le schéma directeur d'AEP	Mana	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	134 776
5.2.3-1	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Kourou	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2008-2015	161 732
5.2.3-2	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Ouanary	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	202 164
5.2.3-3	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Saint Elie	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	202 164
5.2.3-4	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Saül	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	202 164
5.2.3-5	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Camopi	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	202 164
5.2.3-6	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	Awala	Collectivités	SDAGE	Connaissance	2010-2015	202 164
5.2.3-7	Suivre l'intégration des prescriptions des schémas directeurs dans les documents d'urbanisme	Guyane	Collectivités	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	21 600
5.2.4-1	Développer les partenariats avec les aires protégées d'Amazonie		autre	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	135 000
5.3.1-1	Assurer le suivi de la mise en place de l'évaluation de la qualité des services d'eau et d'assainissement conformément au décret n°2007-675 du 02/05/07	Guyane	Autres organismes publiques - Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2013	270 000
5.3.1-2	Prévoir une modulation des taux de subvention en fonction des tarifs appliqués par les collectivités	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	67 500
5.3.1-3	Engager une réflexion spécifique pour les sites isolés (prise en compte du contexte socio culturel)	Guyane	Etat - Autres organismes publiques	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	27 000
5.3.1-4	Imposer aux collectivités la mise en œuvre de la redevance assainissement préalablement à l'octroi de nouvelles subventions (mieux instruire les dossiers)	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	67 500
5.3.2-2	Développer un logiciel de traitement de l'ensemble des redevances et aides	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	dém. 2009	0
5.3.3-1	Mettre en place une méthode d'examen en commun des projets	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	21 600
5.3.3-2	Réaliser un document de cadrage définissant les priorités et les règles de financement	Guyane	Etat	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2010-2015	21 600
5.4.1-1	Mettre à jour un tableau de bord présentant l'état d'avancement du SDAGE, et analyser et présenter l'état d'avancement du SDAGE	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Connaissance	2009-2015	94 455
5.4.1-2	Réviser le SDAGE 2009 et le plan de gestion DCE	Guyane	Autres organismes publiques	SDAGE	Administrative/ réglementaire	2014	499 200
5.5.1-1	Poursuivre le programme d'éducation sanitaire dans les écoles	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	263 083
5.5.1-2	Campagne de sensibilisation des populations par rapport aux risques baignade dans des eaux polluées du point de vue bactériologique	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	748 800

5.5.1-3	Campagne de sensibilisation des populations par rapport aux risques de consommation d'une eau non potable	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	748 800
5.5.1-4	Campagne de sensibilisation des populations par rapport aux risques d'exposition au mercure présent dans l'eau et dans les produits de la pêche	Guyane	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	748 800
5.5.1-5	Recherche des meilleurs modes de diffusion de l'information, en terme de support (internet, affiches, plaquettes, ...) ou de vecteurs (éducation nationale, médias, collectivités, ...)	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication		151 800
5.5.1-6	Améliorer l'information du public sur la qualité des eaux de baignade sur le lieu même		Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	52 800
5.5.1-7	Améliorer l'information du public sur la qualité des eaux de baignade via le site Internet national		Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	52 800
5.5.1-8	Améliorer l'information de la population vis-à-vis des résultats du contrôle sanitaire des eaux potables : bilans annuels à envoyer avec la facture d'eau, diffusion d'un document de synthèse sur la qualité de l'eau potable à l'échelle de la Guyane concernant les sites isolés...	communes facturant l'eau	Etat	SDAGE	Animation/ Communication	2008-2015	84 000
5.5.3-2	Susciter des comportements et des pratiques moins générateurs de déchets	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	770 400
5.5.3-4	Mettre en place des sessions de formation à l'attention des enseignants (classes d'eau)	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Formation	2009-2015	0
5.5.3-5	Pérenniser la Journée Mondiale de l'Eau	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	2009-2015	468 000
5.5.3-6	Valorisation des hydro-économies : comparaison économique et environnementale entre des habitations avec et sans dispositifs d'économie d'eau	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Connaissance	2011	67 388
5.5.3-7	Pérenniser la Journée Mondiale sur les zones humides	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	218 400
5.5.3-8	Faire intervenir des animateurs dans les établissements scolaires et les CLSH (centre de loisirs sans hébergement), et faire découvrir in situ les écosystèmes aquatiques aux plus jeunes	Guyane	Autres organismes publics	SDAGE	Animation/ Communication	2010-2015	218 400

